

# «VERS UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA GESTION DES PÊCHES»

RAPPORT SUR L'ATELIER DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'ÉCOLOGIE DU CCRH

TENU À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, LES 15 ET 16 DÉCEMBRE 1997

CCRH.98.R.3

## TABLE DES MATIÈRES

1. Aperçu .....	3
2. Lettre d'invitation .....	4
3. Notes d'information .....	5
A. Qu'entend-on par approche écosystémique ? .....	5
B. Étapes concrètes vers l'adoption d'une approche écosystémique de la gestion des pêches .....	6
4. Déroulement de la rencontre .....	7
5. Sommaire des présentations .....	8
5.1 Louis Lapierre - Gestion durable des ressources au XXI <sup>e</sup> siècle .....	8
5.2 Tracy Mehan - L'écosystème des Grands Lacs .....	9
5.3 François Poulin - Le projet Gaspé-Sud Marc-André Bernard - Le projet Hortus .....	10
5.4 Richard Haedrich - Connaissances scientifiques et connaissances traditionnelles .....	10
6. Résumé des discussions .....	11
6.1 Participation communautaire .....	11
6.2 Coordination interagence .....	12
6.3 Initiatives de conservation .....	12
6.4 Connaissances scientifiques et connaissances traditionnelles .....	12
6.5 Écologie .....	13
6.6 Éducation .....	13
6.7 Aspects économiques .....	14
6.8 Gestion .....	14
6.9 Pêches autochtones .....	14
6.10 Attentes .....	15
7 Conclusions .....	15
8 Recommandations .....	16
Références .....	17
Liste des participants .....	18
Mémoires reçus à l'atelier du comité de l'environnement et de l'écologie les 15 et 16 décembre, 1997 .....	19
1. Projet pilote de création d'une zone d'exploitation intégrée des ressources halieutiques .....	19
2. La gestion écosystémique des pêches, par Mark Butler et Martin Willison (traduction) .....	29
3. Lettre de David Coon, Directeur stratégique, Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick (traduction) .....	32
4. Mémoire présenté au Comité permanent des pêches par Inka Milewski, Président, Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick (traduction) .....	33

# RAPPORT SUR L'ATELIER DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCOLOGIE

## «VERS UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA GESTION DES PÊCHES», TENU À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, LES 15 ET 16 DÉCEMBRE 1997

### 1. APERÇU

En vertu de son mandat, le CCRH doit favoriser l'élaboration d'une approche écosystémique de la gestion du poisson de fond au Canada atlantique. Il incombe au Comité de l'environnement et de l'écologie (CEÉ) du CCRH de lancer et d'entretenir la discussion sur cette question.

Compte tenu de la multiplicité des sens que l'on peut donner à l'expression « approche écosystémique » et du nombre tout aussi grand de réactions qu'elle peut susciter, le CEÉ a recommandé d'organiser un atelier de consultation dans le cadre duquel on pourrait débattre de la question; selon lui, c'était ainsi que le CCRH pourrait contribuer le plus utilement à favoriser l'approche écosystémique.

L'atelier en question a donc été tenu les 15 et 16 décembre 1997 dans les locaux de l'Université de Moncton, à l'invitation du doyen de la faculté des Sciences (et membre du CCRH), M. Victorin Mallet. Les participants invités ont été choisis à partir d'une liste dressée par les membres du CEÉ, après consultation de l'ensemble du CCRH; la sélection devait assurer une représentation large de régions et de champs d'intérêt divers, mais il fallait par ailleurs veiller à limiter le nombre de participants, de manière à ce que chacun puisse prendre part à la discussion.

Le 1<sup>er</sup> décembre, on a transmis par télécopieur des notes d'information aux personnes qui avaient accepté l'invitation (ces notes étaient également disponibles à l'admission).

Le présent rapport résume la teneur de l'atelier et les documents transmis aux participants, à savoir la lettre d'invitation et les notes d'information. On y examine le déroulement de la rencontre et y présente l'ordre du jour définitif. Le lecteur y trouvera des résumés des allocutions sollicitées, puis un sommaire des points soulevés au cours de la discussion. Le rapport se termine sur des recommandations et les suivis que doit assurer le CCRH. Une liste des participants et une brève bibliographie de documents utiles sont jointes en annexe, avec les mémoires reçus des participants.

## 2. LETTRE D'INVITATION

le 4 novembre 1997

Madame ou Monsieur,

Les objectifs de conservation qui délimitent le mandat du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comprennent l'approfondissement de la compréhension des écosystèmes producteurs de poisson et l'adoption d'une approche écosystémique de la gestion des pêches.

Beaucoup de choses ont été dites sur la signification d'une approche écosystémique de la gestion des pêches. L'on s'entend généralement sur le fait qu'elle ne décrit pas la gestion de l'écosystème, mais plutôt une gestion intégrée des interventions humaines, tenant compte des réactions et de la variabilité de l'écosystème naturel.

Le Comité de l'environnement et de l'écologie du CCRH a été chargé d'examiner ces questions et de proposer des mesures concrètes dans le but d'appuyer les objectifs de conservation du poisson de fond au Canada atlantique.

Afin de recueillir des opinions sur les mesures qui pourraient être retenues pour un examen détaillé et une discussion ultérieure, le Comité organisera, les 15 et 16 décembre prochains à l'Université de Moncton, un atelier réservé aux seuls invités. Les participants recevront de la documentation sur l'approche écosystémique et des exemples d'initiatives suivant cette démarche dans d'autres domaines. Le rapport sur l'atelier comportera une liste d'activités stratégiques, scientifiques, administratives, gestionnelles et éducatives conduisant à une approche écosystémique de la gestion du poisson de fond de l'Atlantique.

J'ai le plaisir de vous inviter à cet atelier. Comme vous pourrez le constater à la lecture de l'ordre du jour préliminaire, cette rencontre sera fort concentrée; pour réunir une large fourchette d'opinions, le CCRH invite des gens de domaines variés. Une section de chambres a été retenue pour le CCRH à l'Hôtel Beauséjour, 750, rue Main, à Moncton; le prix de la nuitée est de 68 \$. Les participants sont priés de bien vouloir faire leurs propres réservations à l'hôtel, au numéro (506) 854-4344.

La durée de l'atelier a été réduite au strict minimum, pour des raisons d'économie, mais nous regrettons que des fonds ne soient pas disponibles pour défrayer les participants. Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir confirmer leur participation avant le 14 novembre, en communiquant avec le CCRH au (613) 998-0433, par télécopieur au (613) 998-1146, ou par courrier électronique à l'adresse [catrina.tapley@frcc.x400.gc.ca](mailto:catrina.tapley@frcc.x400.gc.ca). D'autres informations seront envoyées aux participants.

Votre participation à cet atelier aidera le Comité de l'environnement et de l'écologie du CCRH à préciser le sens de l'approche écosystémique, dans la pratique. Je compte sur votre participation et j'ai hâte de vous rencontrer à Moncton.

Cordialement



Paul H. LeBlond  
Président, Comité de l'environnement et de l'écologie

### 3. NOTES D'INFORMATION

#### « VERS UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA GESTION DES PÊCHES »

On fait actuellement la promotion d'une « approche écosystémique » (notamment dans le document de travail du MPO sur la Stratégie de développement durable) qui encadrerait une gestion des ressources naturelles fondée sur la conservation. Les acceptions de cette expression sont variées, et sa mise en pratique est entourée d'une grande incertitude.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) souhaite examiner, pour appliquer l'approche écosystémique, des mesures pratiques qui appuieront les objectifs de conservation du poisson de fond dans la zone atlantique canadienne. Les personnes qui participeront à cet atelier contribueront à préciser ces mesures et à les classer par ordre d'importance.

Les présentes notes d'information sont remises à tous les participants. Elles fourniront la matière première pour se préparer à l'atelier. Nous vous invitons à les lire attentivement.

#### A. QU'ENTEND-ON PAR APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE ?

Diverses définitions ont été proposées pour cette expression. Dans son atelier de planification stratégique de décembre 1995, le CCRH en donnait la définition suivante : « une approche qui cherche à comprendre l'incidence de l'intervention humaine sur les espèces cibles, ainsi que sur leurs sources d'alimentation et leurs proies. »

Un comité d'experts de l'*American Fisheries Society* en donne la définition suivante : « une philosophie de gestion qui s'intéresse, sur le plan géographique, aux échelles tant locales que plus étendues, qui tient compte des échelles temporelles à long terme et qui préserve les composantes biotiques et abiotiques des écosystèmes dans la prise de décisions sur la gestion des ressources naturelles. »

Le biologiste canadien J.R. Vallentyne définit quant à lui l'approche écosystémique comme un mode de pensée qui : « reconnait explicitement que les populations humaines, ainsi que leurs diverses interventions et leurs sous-produits, constituent une partie importante de l'écosystème. »

Voici la définition offerte par l'*Ecological Society of America* : « une gestion orientée par des buts explicites, exécutée au moyen de politiques, de protocoles et de pratiques, et rendue adaptable par le suivi et la recherche sur la base de nos meilleures connaissances possibles des interactions et processus écologiques nécessaires pour maintenir la composition, la structure et la fonction de l'écosystème. »

Les auteurs de ces définitions ont essayé de condenser en un court paragraphe l'idée qu'une « approche écosystémique » de la gestion de ressources renouvelables doit tenir compte de la complexité et de la variabilité des écosystèmes naturels et tenter de saisir l'incidence intégrée de toutes les activités humaines qui influent sur eux. Nous pourrions reprendre à notre compte la phrase célèbre lancée par l'écologiste américain des premières heures Aldo Leopold : « Pensez comme une montagne » et dire à notre tour « Pensez comme un océan. »

Il faut bien noter que toutes les définitions

- i. comportent la notion de durabilité : les mesures prises aujourd'hui ne doivent pas compromettre les perspectives d'avenir;
- ii. reconnaissent le fait que, pour atteindre ce but, il faut une connaissance suffisante du système;
- iii. reconnaissent la complexité et la variabilité du milieu naturel;
- iv. préconisent par conséquent une approche de précaution;
- v. incluent les humains et leurs activités comme composantes du système;
- vi. insistent sur la nécessité d'intégrer les connaissances et les perspectives de gestion : par exemple, on ne peut gérer les pêches en faisant abstraction de la qualité de l'eau, des programmes d'assistance sociale et des initiatives parallèles de développement des océans;

- vii. commandent la collaboration entre tous les participants humains - différents secteurs d'engin, groupes sociaux, ministères et organismes gouvernementaux, etc., jusqu'au niveau international.

Une approche écosystémique de la gestion des ressources halieutiques nécessiterait donc une connaissance intime de l'écosystème océanique et de sa variabilité, une entente entre pêcheurs et gestionnaires sur les buts et les méthodes de pêche qui ne mettront pas en danger l'intégrité de l'écosystème et une situation sociale qui ne crée pas de pressions pour que l'on s'écarte de ces buts. Certains y voient peut-être de l'utopie; d'autres soutiendront que c'est le seul chemin qui mène à la durabilité. La plupart s'entendront toutefois pour dire que cela, dans une bonne partie, a du sens et que toute mesure adoptée dans le sens d'une approche privilégiant la santé de l'écosystème ne pourrait être que bénéfique à la gestion et à la conservation des pêches.

Quelles mesures pratiques pouvons-nous prendre dès maintenant ou dans un proche avenir? Y a-t-il quelque part des initiatives en cours dont nous pourrions nous inspirer? Nous allons nous appuyer, pendant cet atelier, sur ces initiatives sur les grands principes qui sous-tendent l'approche écosystémique pour formuler des suggestions pratiques.

## B. ÉTAPES CONCRÈTES VERS L'ADOPTION D'UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA GESTION DES PÊCHES

Quand on pense à mettre en oeuvre une approche écosystémique, tout semble vague. C'est dans les exemples que l'on trouve la meilleure inspiration. Nos conférenciers invités vont présenter des pratiques et initiatives lancées tant ailleurs qu'au Canada atlantique, dans le domaine maritime ainsi que sur terre.

Il y a deux points de vue qui peuvent guider notre démarche. Premièrement, le mot « écosystème » dans la notion « approche écosystémique » suggère que plus nous en savons sur l'écosystème naturel et son fonctionnement, plus nous avons de chances d'adopter la bonne approche. Il faut donc approfondir nos connaissances sur les interactions entre le poisson, ses prédateurs, ce qu'il mange et son environnement. Il faut que les scientifiques développent ces connaissances et qu'ils les rendent accessibles à d'autres par divers moyens : études plurispécifiques, modèles écosystémiques, indicateurs holistiques, espèces clés, etc. La plupart des biologistes savent bien cela; ils ont besoin d'encouragement et d'appui. Selon l'approche écosystémique, la participation des pêcheurs et du grand public à la cueillette d'information est souhaitable. Comment cela se réalisera-t-il? Faut-il plus d'argent? Des efforts scientifiques plus poussés? De l'éducation du public? Comme ce sont des collectivités entières qui sont touchées, peut-être faut-il que ce soient des collectivités entières, et non seulement des spécialistes, qui se penchent sur ces questions.

L'autre élément de cette expression est le mot « approche » : le comportement humain qui donne lieu à la gestion - et qui reconnaît que l'homme fait effectivement partie, lui aussi, de l'écosystème. Les tenants de l'approche écosystémique insistent sur le fait qu'il faut tenir compte de toutes les interventions humaines : les transports, les loisirs, la pêche sportive et commerciale, l'immersion de déchets en mer, l'extraction des ressources, etc., sont autant de facteurs qui doivent être considérés comme ayant des incidences sur l'écosystème marin. Il faut coordonner les sciences, la gestion et l'élaboration de politiques. Les motifs humains - les facteurs socio-économiques qui influencent les actions du prédateur supérieur - doivent être reconnus comme éléments de l'écosystème.

L'intégration au niveau d'un bassin hydrographique, telle qu'elle se pratique maintenant dans la gestion des eaux douces, comme dans le cas des Grands Lacs ou d'un bassin versant, représente un exemple à suivre. La protection de l'habitat pour améliorer la disponibilité de la ressource - telle que la pratique par exemple l'organisme Canards Illimités Canada et telle qu'évoquée dans les documents de travail sur les zones de protection marine, nous offre une autre avenue. Il ne faut pas mesurer la durabilité en fonction de la production (tant de tonnes de poisson, tant de pieds-planche de bois), mais en fonction de l'intégrité de l'écosystème. Par exemple, une forêt soumise à une exploitation sélective continue d'être une forêt pendant qu'on y prélève des arbres - faut-il y voir une leçon à tirer pour les pêches?

L'approche écosystémique privilégie les bienfaits à long terme et à grande échelle plutôt que les avantages immédiats et locaux. Est-ce que les approches probables perturberont les pratiques actuelles? Comment éviter cela? Comment peut-on adopter une approche écosystémique sans causer de dérèglement économique? S'il y a un prix à payer, comment démontrer que le jeu en vaut la chandelle?

Ce ne sont pas des questions faciles. Nous vous demandons de faire appel à votre imagination, de trouver des idées. Notre atelier est fondamentalement une séance de remue-méninges; vous ne devriez pas vous limiter à ce qui se fait déjà, ni vous laisser décourager par les obstacles.

Tout le monde aura l'occasion de prendre la parole brièvement; seuls quelques exposés magistraux seront donnés. Si vous craignez de ne pas avoir le temps qu'il faut pour exposer clairement et complètement vos idées, veuillez les mettre sur papier et apportez un mémoire écrit avec vous (ou envoyez-le après la réunion). Les mémoires seront inclus dans le rapport de l'atelier et seront soumis à l'attention directe du Conseil plénier lorsqu'il se penchera sur les recommandations de son Comité de l'environnement et de l'écologie.

Pour toute question concernant le thème de l'atelier ou son organisation, veuillez vous adresser au Secrétariat du CCRH.

Paul H. LeBlond  
Président, Comité de l'environnement et de l'écologie du CCRH

#### 4. DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

La rencontre a suivi l'ordre du jour préliminaire fourni avec les notes d'information, sauf pour le remplacement de l'exposé de B. Kovic (incapable de se rendre en raison du mauvais temps) par un exposé sur un sujet apparenté, vu sous un autre angle, par R. Headrich, de l'Université Memorial. Les organisateurs souhaitent remercier le professeur Headrich qui a accepté ce remplacement au pied levé.

Tous les invités confirmés étaient présents, à l'exception de M. Kovic.

Juste avant le dîner, des petits groupes ont été formés et se sont consacrés à différents aspects de la gestion des pêches et à la manière dont elle pourrait être adaptée à une approche écosystémique. Les chefs de groupe ont été priés de produire un compte-rendu d'une page de leurs discussions du dîner. Chaque exposé a suscité un échange d'opinions animé.

Les organisateurs souhaitent exprimer leur reconnaissance à M. Victorin Mallet, qui a été l'hôte de la réunion, de même qu'à sa secrétaire, M<sup>me</sup> Monette Saulnier, dont la contribution a été fort utile tant à l'inscription que pour la logistique.

### ORDRE DU JOUR ATELIER DU CCRH LES 15 ET 16 DÉCEMBRE 1997 "VERS UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA GESTION DES PÊCHES"

#### *LUNDI 15 DÉCEMBRE, PAVILLON TAILLON*

16 h 30 - Inscription

17 h - Mot de bienvenue à l'Université de Moncton, Victorin Mallet, Doyen de la faculté des Sciences  
Les objectifs du CCRH, Fred Woodman, Président  
Buts de l'atelier, Paul LeBlond, Président de l'atelier

18 h - Dîner

L'approche écosystémique dans la gestion des ressources - Les forêts modèles  
Conférencier : Louis Lapierre, Université de Moncton

#### *MARDI 16 DÉCEMBRE, PAVILLON TAILLON*

8 h 45 - Vers l'approche écosystémique - Trois exposés de 20 minutes + 1 période de questions et de discussion de 10 minutes

\* Tracy Mehan, Office of the Great Lakes, Lansing (MI) - « L'écosystème des Grands Lacs »

\*François Poulin et Marc-André Bernard - « Le projet Gaspé-Sud/projet Hortus »

10 h - Pause

10 h 30 - \*Richard Headrich, Université Memorial -  
« Connaissances scientifiques et connaissances traditionnelles »

11 h - Discussion générale

12 h 15 - Déjeuner (Petits groupes de discussion)

13 h 15 - Comptes rendus des petits groupes et discussion

16 h 30 - Fin de la réunion

### *PETITS GROUPES DE DISCUSSION*

Sujets et chef de débat

1. Participation communautaire - Brian Giroux, Roy Drake
2. Coordination des organisations - John Kearney, Mike O'Connor
3. Initiatives de conservation - David Coon, Ted Potter
4. Connaissances scientifiques et connaissances traditionnelles - John Anderson, Omer Chouinard
5. Éducation - Martin Willison, Ilke Milewski
6. Économique - Patrick MacGuinness, Arthur Bull
7. Gestion - Jim Baird, Dan Lane

## 5. SOMMAIRE DES PRÉSENTATIONS

Les conférenciers sont invités à donner des exemples de concrétisation de l'approche écosystémique, comme ils la voient, ou à citer des initiatives conduisant à l'adoption d'une telle approche. Les deux premiers exposés, par Louis Lapierre et Tracy Mehan, portant respectivement sur la forêt modèle de Fundy, au Nouveau-Brunswick, et sur l'écosystème des Grands Lacs, ont initié les participants à l'atelier à l'application d'une approche écosystémique dans des domaines ou des régions géographiques fort éloignés de leur champ d'activité courant. Cela leur a permis d'analyser les idées et les pratiques sans s'exposer au flot d'arguments qui s'opposent habituellement à une nouvelle proposition touchant un domaine connu. Les deux autres présentations portaient sur des sujets intéressant directement l'approche écosystémique : les initiatives communautaires locales et la gestion régionale intégrée (dans le cas des projets Gaspé-Sud et Hortus) et l'harmonisation des connaissances scientifiques systématiques et du savoir traditionnel.

### 5.1 LOUIS LAPIERRE - GESTION DURABLE DES RESSOURCES AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE

Louis Lapierre est professeur d'écologie et titulaire de la chaire K.C. Irving sur le développement durable à l'Université de Moncton.

Dans son exposé, M. Lapierre a décrit le projet de forêt modèle de Fundy, au Nouveau-Brunswick, l'une des dix forêts modèles au Canada. Les forêts modèles ont des objectifs sociaux, économiques et environnementaux. L'un des principaux obstacles à surmonter consiste à rassembler des gens et à les amener à « gérer la durabilité ». La participation du public est considérée comme un volet indispensable de la gestion durable des forêts; le public participe à l'établissement d'objectifs de prélèvement. C'est l'atteinte de ces objectifs, et non pas de quelque objectif de récolte, qui détermine les taux et les méthodes d'exploitation.

Les bases de la forêt modèle sont l'organisation et le développement, à savoir rassembler les intervenants autour d'une table et élaborer un processus qui permet la compréhension des enjeux, l'expression des préférences, la résolution des préoccupations et l'atteinte de compromis satisfaisants. Les projets de forêts modèles comportent également des volets d'éducation et de participation culturelle, de diversification économique et de biodiversité.

Le plan de gestion d'une forêt modèle prévoit des initiatives visant à optimiser l'exploitation forestière, la biodiversité et les conditions économiques et sociales d'une manière mutuellement avantageuse.

M. Lapierre a évoqué sa tentative d'appliquer le principe de la forêt modèle à l'océan, pour faire une zone océanique modèle, dans le golfe du Saint-Laurent. Selon lui, en raison de la multiplicité des groupes de pêcheurs et des intervenants, il serait encore plus difficile (mais pas nécessairement impossible) d'obtenir le consensus requis pour mettre en place un organisme équivalent au niveau de l'océan.

Pour appliquer le principe de la forêt modèle et de l'expérience acquise en cette matière au domaine océanique, il faudrait commencer modestement, dans des collectivités côtières où les habitants s'identifient au milieu océanique [p. ex., dans une zone estuarienne comme dans le cas du projet de mise en valeur du milieu et des ressources de Richibucto (N.-B.)] et passer graduellement à des zones plus étendues. Comme sur la terre ferme, où il est admis que les forêts sont plus que des peuplements d'arbres, l'océan doit être vu comme plus qu'un réservoir à poisson. La gestion durable des ressources halieutiques doit comporter des volets portant sur la biodiversité, l'habitat et les conditions sociales et économiques.

## 5.2 TRACY MEHAN - L'ÉCOSYSTÈME DES GRANDS LACS

G. Tracy Mehan III est directeur du *Michigan Office of the Great Lakes* et fait partie du personnel du gouverneur John Engler.

Les répercussions de la présence humaine sur le bassin des Grands Lacs, où vivent quelque 35 millions de personnes, sont considérables. « L'histoire environnementale de cette région est une succession d'extrêmes, tant en détérioration qu'en remarquables travaux de restauration, d'ailleurs toujours en cours », a souligné M. Mehan. La majeure partie des incidences est rattachée à la pollution chimique, et les initiatives de rétablissement des conditions naturelles ont nécessité une très grande coordination entre les deux pays et plusieurs États et régions. L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, conclu entre le Canada et les États-Unis, a comme objectif de rétablir et de maintenir l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs, constitué des éléments interdépendants de l'air, de la terre et de l'eau et des organismes vivants, y compris les humains, dans le bassin versant. Les efforts concertés de limitation de la pollution chimique ont abouti à des succès remarquables, comme en fait foi le retour de populations d'Aigle à tête blanche nichant dans le bassin.

Un autre volet majeur des incidences anthropiques dans les Grands Lacs est formé par l'introduction de plus de 140 espèces exotiques qui étaient absentes du bassin au XIXe siècle. Des espèces comme la lamproie de mer et la moule zébrée ont eu des répercussions dévastatrices sur les espèces de poissons indigènes. Selon le professeur Cooper, de la *Michigan State University*, les espèces exotiques introduites par l'homme ont eu des impacts encore plus grands, sur l'intégrité de l'écosystème, que la pollution chimique. « Aujourd'hui, les gestionnaires du milieu et des ressources de toute la région sont amenés à adopter une approche écosystémique plus large, » a indiqué M. Mehan, débordant des traditionnelles mesures de limitation des rejets chimiques (sans toutefois les abandonner) pour tenir compte de facteurs comme l'habitat, la surpêche et le rôle des espèces exotiques.

À titre d'exemple, la Commission des pêcheries des Grands Lacs, un organisme binational représentant les États des Grands Lacs, la province de l'Ontario et diverses tribus indiennes, a mis en place un programme grâce auquel la truite de lac est redevenue autonome dans certains secteurs du lac Supérieur; ce programme combine différents éléments comme des normes de qualité de l'eau, des mesures de lutte contre la lamproie marine, une exploitation sportive et commerciale et la mise en valeur des stocks.

La mise en pratique de l'approche écosystémique pour la gestion des pêches dans les Grands Lacs est donc réalisée par des interventions intégrées de tous les organismes et groupes intéressés, dans le but de maintenir ou de rétablir des conditions environnementales (chimiques, physiques et biologiques) favorables à la pérennisation des stocks de poisson. En guise de conclusion, M. Mehan a dit ceci : « Les Grands Lacs représentent un écosystème dynamique qui, à la longue, réagit à ses propres processus internes et aux influences extérieures. Les êtres humains, en tant que facteurs agissants, doivent adapter leur pensée et leurs actes à l'état réel de la ressource. » Selon lui, une approche écosystémique n'est pas purement scientifique ni strictement politique, et il conviendrait d'élaborer un mode de mise en pratique d'une telle approche au moyen d'études de cas bien posées dans l'espace et le temps.

M. Mehan estime qu'il serait impossible de revenir aux conditions initiales de l'environnement des Grands Lacs. Devrions-nous y voir le présage de ce qui pourrait attendre le milieu marin de l'océan Atlantique, si nous ne prenons pas bientôt des mesures dans le but de freiner les effets de la pollution, de la surpêche et de la détérioration de l'habitat?

### 5.3 FRANÇOIS POULIN - LE PROJET GASPÉ-SUD MARC-ANDRÉ BERNARD - LE PROJET HORTUS

François Poulin est directeur général de l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec; Marc-André Bernard est le biologiste responsable du projet Hortus.

Le projet Gaspé-Sud est une expérience visant à créer un nouveau régime de gestion des pêches dans une zone de pêche côtière intégrée dans la baie des Chaleurs et sur la côte sud de la Gaspésie. M. Poulin a passé en revue le projet, présenté en mars 1997 au ministre des Pêches et des Océans par le Regroupement des pêcheurs professionnels du Sud de la Gaspésie. Vous trouverez en annexe un sommaire du projet qui a été distribué aux participants.

Essentiellement, cette expérience quinquennale aspire à instaurer un équilibre durable et rentable entre le nombre de pêcheurs côtiers exploitant la zone de pêche côtière intégrée projetée et le potentiel productif à long terme de cette zone. Le projet repose sur l'établissement d'une pêche côtière multispécifique et le partage équitable de la ressource.

Le projet s'inspire de la position de la FAO sur les pêcheries côtières et préconise la maîtrise des ressources marines adjacentes par les collectivités côtières. Il est ouvert à la participation des Premières Nations et comporte des considérations sociales, économiques et écosystémiques.

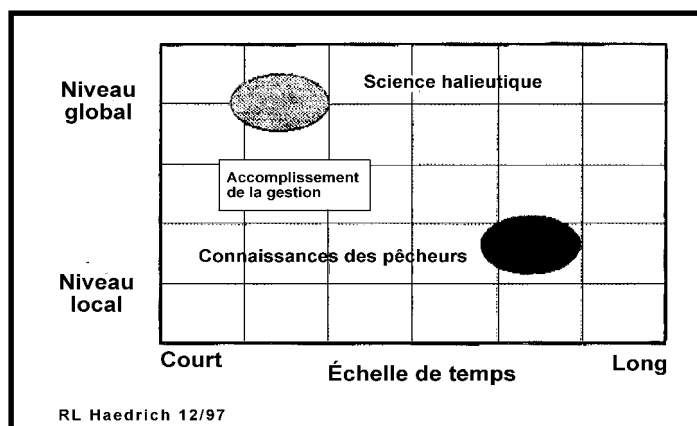
Le projet Hortus est une initiative locale ciblée et intégrée au projet Gaspé-Sud et se déroulant en coordination avec celui-ci. L'objet du projet Hortus est de réunir 18 organisations communautaires une douzaine de fois en vue d'élaborer un projet de « jardin » dans la baie Cascapédia, une zone où cohabiteront différentes utilisations de la mer.

### 5.4 RICHARD HAEDRICH - CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET CONNAISSANCES TRADITIONNELLES

M. Haedrich est professeur en sciences océaniques à l'Université Memorial de Terre-Neuve et expert en poissons de grandes profondeurs.

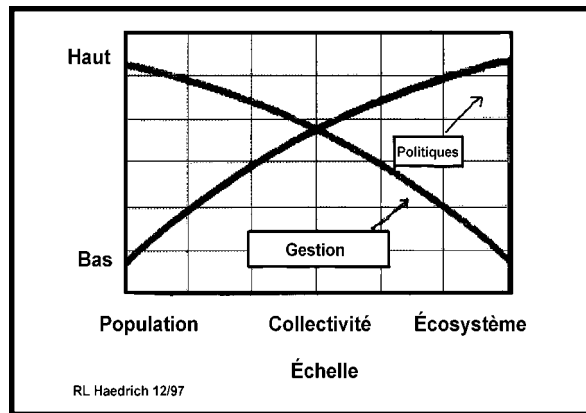
M. Haedrich a partagé quelques réflexions sur l'utilisation relative et la signification des connaissances traditionnelles et des connaissances scientifiques, les premières étant normalement recueillies par les pêcheurs en mer et transmises à leurs enfants ou à d'autres par des moyens anecdotiques, les secondes étant obtenues systématiquement par une méthode scientifique. Le savoir traditionnel est utile pour les conditions locales et leurs variations sur de longues périodes; les connaissances scientifiques, comme nous pouvons en produire aujourd'hui, intéressent de grandes étendues, mais sur de courtes périodes (par ex., le relevé de pêche de cette année). Les deux méthodes sont représentées par des bulles isolées d'information, sur un diagramme de Stommel des échelles d'espace et de temps.

Figure 1



En raison de cette différence dans les échelles, il semble que les informations issues des pêcheurs soient plus utiles pour l'établissement de politiques à long terme, s'appliquant à des écosystèmes entiers, tandis que les connaissances scientifiques s'appliquant à des populations de poisson sont plus indiquées pour la gestion des pêches proprement dites. Pour que la gestion soit harmonisée avec la politique et adaptée aux échelles écologiques spatiale et temporelle, les deux séries d'informations doivent être mises à contribution.

Figure 2



Comment rapprocher les deux méthodes? Peut-être par le langage commun des tableaux et graphiques, a proposé Haedrich, qui a présenté une carte du golfe du Maine datant du début du XXe siècle et montrant les frayères et donnant d'autres informations traditionnelles sur les pêches. On pourrait permettre aux pêcheurs d'indiquer sur les cartes les endroits où ils ont fait telle observation ou telle pêche, et ensuite transposer ces informations en une forme se prêtant à l'analyse scientifique et permettant l'établissement d'échelles d'intérêt commun.

## 6. RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Chaque présentation a été suivie d'une période de questions générales et de discussion. Les observations ont été groupées par sujet et la plupart ont correspondu aux thèmes examinés par les petits groupes de discussion; d'autres ont été soulevées spontanément par les assistants. Il s'agit d'un sommaire épuré; il n'était pas question de reprendre mot à mot les discussions ni d'attribuer à des intervenants et orateurs les différentes observations notées.

### 6.1 PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

La participation communautaire est largement vue comme un élément essentiel de tout programme de gestion durable ou écologique. Les gens qui vivent dans le milieu visé et qui puisent directement dans ses ressources doivent prendre une part importante dans les décisions relatives à sa gestion. En premier lieu, il convient de cerner la collectivité visée selon des critères géographiques? les intérêts? de limiter son étendue? devrait-on ou pourrait-on grouper les quelque 1 600 localités côtières du Canada atlantique en une méga-collectivité? Qui veut parler de gestion écosystémique et de participation communautaire se doit d'adapter la taille de la première à l'échelle de la seconde. En effet, une petite collectivité ne saurait gérer efficacement un écosystème qui s'étend bien au-delà de son champ d'influence, car des décisions prises dans d'autres collectivités influeront sur l'écosystème. Il a été jugé irréaliste de vouloir créer une grande communauté fonctionnelle en tentant de faire l'unité d'opinion chez un grand nombre de personnes, à propos d'objectifs communs; il serait plus pratique de procéder de manière hiérarchique, en encourageant les groupes locaux ayant des intérêts précis à indiquer leurs préférences et objectifs; ces groupes pourraient à leur tour se concentrer au sein d'une organisation régionale élargie, etc.. Un exemple d'une telle démarche est venu de la baie de Fundy, où des groupes de la baie appuient et étendent des initiatives locales. L'on croit également qu'il y a des leçons à tirer de la définition biologique voulant qu'une communauté soit constituée d'espèces reliées entre elles et se partageant les ressources de l'écosystème. D'un autre point de vue, la gestion devrait être adaptée aux types d'habitat plutôt qu'à des espèces données. Une mise en garde s'impose au sujet de la participation communautaire et du contrôle communautaire : dans notre régime où les possibilités doivent être offertes à tous (ou du moins à tous ceux qui possèdent un permis donné), il est impossible d'offrir des privilèges communautaires à une collectivité sans les rendre accessibles à toutes les

collectivités. On insiste sur l'importance du processus qui permet d'en arriver à un consensus ou, plus justement, à un compromis, notamment en s'inspirant de l'exemple de la forêt modèle de M. Lapierre. On préconise à ce propos l'emploi de techniques de négociation fondée sur les intérêts, en vertu desquelles des prises de position, et non des personnes, sont attaquées.

## 6.2 COORDINATION INTERAGENCE

La première réaction des participants à la discussion sur ce sujet a été la frustration causée par le manque de coordination. L'histoire des Grands Lacs montre clairement la nécessité de déployer des efforts coordonnés pour protéger et rétablir l'environnement et ses ressources. Certains intervenants craignent cependant que l'on n'accroisse la complexité bureaucratique ou que l'on ne diffuse l'attention portée par le MPO à l'industrie de la pêche. Parmi les différentes mesures proposées pour intégrer davantage les différentes règles et activités humaines, citons l'inventaire des mesures législatives relatives à l'environnement et à l'utilisation des ressources, la création d'un site Web (relevant du MPO) sur les projets de gestion écologique des pêches et l'élaboration de documents de travail. En fin de compte, une coordination interagence, selon une approche écologique, ne saurait se réaliser que si les différents organismes intéressés, aux échelons international, fédéral, provincial et municipal, sont conscients de la nécessité d'une telle coordination et se réunissent à une même table pour l'organiser; la coordination proprement dite se déroulera progressivement. Tous les intervenants estiment que la transparence est un élément essentiel des mécanismes de la coordination et des communications interagence. Certains intervenants souhaiteraient que l'on élargisse le champ des questions océaniques et que la politique générale en matière d'écosystèmes océaniques tienne compte des effets en aval des aménagements terrestres et des activités menées sur la côte. Il ne suffit pas de coordonner les activités des organismes oeuvrant dans le domaine océanique, car les actions posées à terre ont une incidence en mer.

## 6.3 INITIATIVES DE CONSERVATION

Quelles initiatives de conservation, à l'intérieur et au-delà du cadre de conservation du poisson de fond du CCRH, pourraient contribuer à une gestion écologique des pêches? Il a d'abord été proposé que le CCRH élabore un mécanisme destiné à soutenir et à encourager les initiatives en cours - en fournissant de l'information à leur sujet et en gagnant l'appui du MPO, de l'industrie et du public à leur égard. Pour mériter un tel appui, les initiatives actuelles et à venir doivent répondre à des critères convenus; il faudrait, par exemple, documenter leur efficacité en matière de conservation de même que leurs impacts économiques et sociaux. De tels critères seraient fondés sur des assises scientifiques, juridiques et économiques solides. Il faut également énoncer clairement une vision destinée à guider le passage à l'approche écologique, en s'inspirant en partie du cadre de conservation du poisson de fond du CCRH et du travail réalisé dans le domaine des forêts modèles. Bon nombre des sujets discutés au cours de l'atelier fournissent les éléments essentiels d'une telle vision et suggèrent des étapes pratiques permettant d'y aboutir, notamment les zones de protection marine, l'éducation du public, la consultation communautaire et la fusion des connaissances scientifiques et des connaissances traditionnelles.

## 6.4 CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET CONNAISSANCES TRADITIONNELLES

Les connaissances scientifiques et les connaissances traditionnelles représentent des formes équivalentes d'excellence dans l'expression du savoir; mises ensemble, elles constituent une base de connaissances élargie dans laquelle puiser pour prendre des décisions. La science est quantitative et généralement de portée générale; le savoir traditionnel est qualitatif et généralement de portée locale. Les deux, cependant, contribuent à l'enrichissement du savoir sur l'environnement et c'est pourquoi il faudrait les combiner plutôt que les considérer fondamentalement différents. La science n'est-elle pas l'évolution de manières moins systématiques et plus traditionnelles d'observer la nature?

La dichotomie proposée par M. Haedrich, mettant d'un côté le savoir traditionnel, de portée locale mais intéressant de longues périodes, et de l'autre la connaissance scientifique, d'application plus large mais sur de courtes périodes, n'a pas fait l'unanimité des participants. Les contestataires en veulent pour preuve l'existence de mesures scientifiques de certains stocks de poisson qui datent du tournant du siècle. Voilà un autre argument en faveur de la complémentarité des démarches!

Pour que la connaissance traditionnelle soit utile à la gestion des pêches et enrichisse l'information scientifique, il faut s'en servir avec sa propre méthodologie. Au-delà de l'utilisation des cartes, comme langage commun, l'élément culturel de la connaissance traditionnelle doit être pris en compte. On n'a pas établi si la connaissance scientifique et l'information traditionnelle devraient se limiter chacune à des fenêtres

spatio-temporelles propres. Il conviendrait toutefois de préciser, surtout pour l'industrie de la pêche, les rôles relatifs de ces sources d'information et la manière de les combiner. Quelqu'un propose d'adopter une démarche prudente lorsque le savoir scientifique et le savoir traditionnel ne s'accordent pas, et de pêcher par excès de prudence au profit des objectifs de la conservation.

La science attend du savoir traditionnel qu'il se dote de méthodes qui permettront aux scientifiques de contrôler la généralité et l'uniformité des observations et des résultats traditionnels, dans un cadre ouvert et transparent. En revanche, les experts du savoir traditionnel (pêcheurs et sociologues, par ex..) s'attendent que les scientifiques leur fournissent des moyens d'intégrer le savoir traditionnel aux relevés et aux études écologiques, d'une manière ouverte et transparente.

La commande commune consiste donc à mettre en place un mécanisme permettant de combiner le savoir scientifique et le savoir traditionnel, ce qui suppose d'élaborer des méthodes de contrôle de la qualité du savoir qualitatif et des méthodes intégrant le savoir traditionnel à la conception des relevés et à l'interprétation de leurs résultats.

## 6.5 ÉCOLOGIE

Il est impossible de parler d'une approche écologique de la gestion des pêches sans tenir compte de la base biologique des écosystèmes marins naturels. Pour reprendre les paroles d'un participant : « Le milieu marin est trop complexe, fluide et dynamique pour que l'on y impose des frontières étroites et arbitraires. ». Du fait de leur non-linéarité et de leur variabilité, il est difficile, voire impossible, de gérer les écosystèmes naturels. Une approche écosystémique doit tenir compte de ces réalités des écosystèmes naturels et s'y adapter. Les scientifiques halieutistes ont déployé des efforts considérables en vue d'instaurer une gestion multispécifique. En tant que biologistes, ils sont habituellement disposés à aborder la science des pêches d'une manière écosystémique plus large; toutefois, certains se sentent piégés par les contraintes des actuels programmes de gestion monospécifique et les exigences relatives à l'exactitude des estimations de stocks. La nécessité de la participation du gouvernement fédéral, représenté par le MPO, dans les grands dossiers écologiques a été largement reconnue; il a par ailleurs été admis qu'il importe de veiller à ce que tous les horizons, y compris les pêcheurs, les universitaires et les ONG, continuent de participer à la discussion scientifique. La diffusion d'informations écologiques par le truchement de cartes, d'atlas et d'autres moyens est vue comme un puissant moyen d'informer les intervenants et le public, d'harmoniser la connaissance scientifique et traditionnelle, d'asseoir les bases de la pensée écosystémique en gestion des océans et de fournir les informations nécessaires à l'examen des zones de protection marine, en vertu de la *Loi sur les océans*. Des participants ont cité des exemples d'initiatives visant à élaborer une description écosystémique des eaux de l'Atlantique (*Geomatics International* et *Nova Scotia Museum*). Il faut toutefois se rappeler qu'il est essentiel d'avoir des objectifs clairs (p. ex., protéger les frayères ou caractériser les habitats) en tête quand on utilise des informations géographiques écosystémiques pour la gestion. Finalement, quelqu'un a proposé de procéder régulièrement à l'évaluation écosystémique des pêches et de leurs incidences, pour faciliter l'élaboration d'une approche écosystémique. L'on croit que le CCRH pourrait stimuler les rapports entre le MPO, les universitaires et les porte-parole de l'industrie dans le but de mettre en place un tel processus d'évaluation.

## 6.6 ÉDUCATION

Dans l'optique d'une approche écologique, il faut se rappeler que l'éducation 1) est un processus continu qui évolue comme le savoir; 2) comporte des aspects formels et d'autres informels. Ainsi, les enseignants et les journalistes font tous deux oeuvre d'éducateurs. Le groupe de discussion restreint a recommandé que le CCRH prêche par l'exemple et montre la voie de l'approche écologique en recommandant au Ministre que les futures nominations au Conseil soient faites en fonction des sujets abordés à l'atelier et jugés pertinents pour l'approche écologique.

## 6.7 ASPECTS ÉCONOMIQUES

Les intervenants ont présenté différentes opinions pertinentes, dont quelques-unes sont résumées ci-dessous.

- \* Nécessité d'un programme de rachat pour résoudre le problème de la surcapacité de l'industrie.
- \* Les pressions économiques (marchés, emploi, besoins de capitaux) ne devraient pas saper les exigences écologiques (frayères, protection des juvéniles, etc.).
- \* La planification écologique comporte des aspects économiques.
- \* L'écologie doit faire partie de la planification économique (tout en étant un volet fort différent).
- \* Il vaudrait mieux expérimenter l'approche écosystémique dans le cadre de petits projets qui permettraient un contrôle local de la gestion et une appréciation plus intime de l'écosystème;
- \* Le fait d'avoir, dans la même région, des pêches concurrentielles et des pêches fondées sur des droits engendre des problèmes en gestion et en application des mesures de conservation.
- \* Il conviendrait d'élaborer une stratégie transitoire pour passer du présent à un avenir idéal.
- \* Beaucoup de pêcheurs approchent de l'âge de la retraite (leur remplacement ou leur non-remplacement fait partie de la transition).

Il faut se rappeler que les mots économie et écologie sont étymologiquement proches. Après une période de divergence, au cours de laquelle les coûts environnementaux étaient entièrement externalisés, les considérations écologiques commencent à être incorporées à la pensée économique. L'économie écologique, comme a été baptisée cette méthode, tient spécifiquement compte des coûts et des avantages environnementaux dans le bilan (Costanza, 1991). Nous reconnaissons plusieurs éléments de l'économie écologique dans les observations offertes à l'atelier et en particulier dans le paradigme de la gestion intégrée adopté par la forêt modèle. Il faudrait donc clairement encourager une application systématique de la pensée économique écologique à la gestion des pêches.

## 6.8 GESTION

Dans une approche écologique, la gestion doit imiter la nature et adopter l'échelle de l'écosystème. Les organismes dont le mandat est large (p. ex., le MPO) devraient se préoccuper de la gestion à large portée; les organisations locales, de la gestion locale. Étant donné la vision monospécifique du régime de gestion des pêches, une transition vers une approche plus écologique pourrait nécessiter l'adoption d'un autre système de prise de décisions qui serait moins axé sur les TAC et davantage intéressé par la pérennité de l'écosystème dans son ensemble, un peu dans l'esprit du processus décrit par M. Lapierre dans son exposé sur les forêts modèles. Dans un tel système, les différends entre groupes communautaires ou utilisateurs sont résolus à la table plutôt qu'au détriment de la ressource, ce qui est nettement avantageux pour la conservation. L'on croyait que la gestion par consensus serait facile; or, on a constaté qu'il est difficile d'atteindre le fameux consensus. Il est jugé souhaitable d'adapter la gestion des pêches à l'échelle écologique, laquelle se définit en termes de populations exploitées et de collectivités de pêcheurs. La gestion par le bas convient certes davantage aux communautés biologiques de moindre envergure, précisément là où de tels efforts devraient débiter. L'on admet qu'il est difficile de délimiter l'accès aux ressources locales par les collectivités locales, conformément au principe de la proximité. Quoi qu'il en soit, on a défendu avec vigueur le principe voulant que les décisions soient prises au plus bas niveau possible de la gestion. Les petites échelles sont plus faciles à comprendre, sans compter que les gens parviennent souvent à s'y identifier plus facilement. En ce qui concerne les espèces migratrices, l'on pourrait s'inspirer des mesures de conservation appliquées aux oiseaux migrateurs (une comparaison boiteuse selon un intervenant qui a fait remarquer que les oiseaux migrateurs ne sont toutefois pas exposés à une exploitation commerciale).

## 6.9 PÊCHES AUTOCHTONES

On a rappelé vivement à l'assemblée le rôle élargi des Premières Nations dans le domaine des pêches de l'Atlantique. Il est évident que la collectivité élargie devra comprendre les collectivités autochtones et les traiter comme des participants à part entière dont l'accès à la ressource est garanti par la Constitution. Pratiquement toutes les questions de conservation se ressentiront probablement de cette nouvelle réalité. Il faudra consulter les

conseils des Premières Nations, lesquels seront une importante source d'expérience et de savoir traditionnel, en route vers l'approche écosystémique. Le point de vue des Autochtones différera probablement beaucoup de celui des autres intervenants, sur nombre de sujets; il conviendra donc d'entamer avec eux un dialogue de fond le plus tôt possible.

## 6.10 ATTENTES

En tant que principal et visible champion de la conservation, le CCRH s'est acquis le respect généralisé de l'industrie et des ONG soucieuses de la conservation. Or, il existe un grand écart entre ce que le CCRH peut faire, en tant qu'organisme consultatif, et ce que l'on attend de lui. Il ne faut pas oublier que le CCRH doit se contenter de faire des recommandations, lesquelles peuvent néanmoins avoir beaucoup de poids et inciter d'autres instances - gouvernement, industrie et public - à agir. Des observations ont été faites au sujet du mandat du CCRH, en particulier qu'il est trop préoccupé par le poisson de fond. Comment le CCRH peut-il favoriser une approche écologique en se concentrant sur la gestion monospécifique de quelques ressources halieutiques? Quelques participants souhaitent que le mandat du CCRH soit élargi et porte sur une approche écosystémique de la gestion des pêches.

## 7 CONCLUSIONS

L'atelier de Moncton a suscité une discussion pointue et active. Tous les participants ont fait oeuvre utile et il en est résulté des suggestions de mesures immédiates et d'associations à long terme. Il s'est dégagé de la rencontre la reconnaissance générale du besoin d'aller au-delà des actuelles pratiques de gestion des pêches, en même temps qu'une grande interrogation sur la voie à emprunter et la manière de résoudre des questions pratiques. « Nous sommes assurément loin d'une approche écosystémique », a souligné un participant, ajoutant « et pourtant nous sommes convaincus plus que jamais de la nécessité d'adopter cette approche ». Pour certains participants, l'approche écosystémique équivaut en quelque sorte à une gestion multispécifique; d'autres la voient, peut-être plus réalistement, comme un processus définissable transparent permettant d'évaluer la situation d'une espèce tout en tenant compte de ses interactions avec d'autres espèces.

Pour la plupart des participants, adopter une approche écosystémique de la gestion des pêches consiste à réunir deux éléments essentiels : reconnaissance et respect de l'écosystème océanique et participation de la collectivité à sa gestion. L'on peut faire valoir que l'arrimage des deux éléments n'est pas absolument essentiel, que l'un peut exister sans l'autre; quoi qu'il en soit, ils sont intimement liés, dans l'esprit de la plupart des intervenants. Peut-être que le besoin perçu des deux les rapproche effectivement. De toute façon, l'intervention humaine est certainement un élément majeur de l'approche écosystémique. Pour paraphraser Edward Maltby (1997) : « La séparation traditionnelle de l'écologie et de l'économique, de la nature et de l'humain (du moins dans les cultures occidentales), toujours défendue par certains écologistes, ne conduit nulle part. En outre, la gestion écosystémique ne comporte qu'un modeste volet scientifique; elle est bien davantage axée sur les cultures et la société. »

De toute évidence, il existe un large fossé conceptuel entre une approche écosystémique qui fonctionne, celle qu'ont évoquée les participants, et la gestion des pêches telle qu'on la pratique encore. Contrairement à la gestion monospécifique ou d'une seule population, où la pêche est pratiquée par des utilisateurs d'engin et des groupes régionaux se faisant concurrence et entravée par toute une batterie de règlements, une approche écosystémique se caractérise par la préoccupation portée à l'intégrité de l'écosystème naturel et une gestion communautaire par la base.

L'idéal de collectivités en paix avec la nature et entre elles, heureuses de tirer de l'environnement uniquement ce qu'il peut fournir sans compromettre sa stabilité écosystémique, peut sembler utopique à certains qui y voient peut-être la volonté de reconstituer un passé idyllique et imaginaire. Pourtant, les conditions d'hier et d'aujourd'hui sont fort différentes. Les capacités de capture et les prises ont atteint un niveau qui met en danger le fondement même de l'écosystème marin. Le respect de la nature n'est plus une simple philosophie, c'est devenu une nécessité. La pêche prélève tout ce que l'océan peut lui donner, et probablement davantage. Il demeure passablement de questions importantes sur la définition des écosystèmes et des collectivités et sur la manière dont ils pourront être harmonisés, dans le temps et dans l'espace; la route vers la durabilité semble passer entre les deux axes principaux de l'approche écologique et se fonder sur de bonnes recherches scientifiques.

Il ne sera possible de passer à un régime de gestion inspiré de l'idéal écologique qu'en franchissant une série de petites étapes. Premièrement, il faudra convaincre suffisamment de gens de la nécessité de nous orienter dans cette nouvelle direction. Les initiatives dans la bonne direction devront être encouragées et utilisées comme jalons, pour marquer le chemin et affermir la détermination. La participation générale et l'appui du public et de l'industrie seront nécessaires.

L'atelier ayant été inauguré par une présentation sur la forêt modèle de Fundy, il semble approprié de le terminer sur une note similaire, au moyen d'une analogie forestière. Pour reprendre les paroles de Clarence Pautzke, directeur exécutif du *North Pacific Fishery Management Council*, lors de la conférence des tendances planétaires sur la gestion de la pêche : « S'il faut attribuer à notre incapacité de voir la forêt, cachée par les arbres, la situation actuelle dans l'industrie forestière du Nord-Ouest, peut-être que notre incapacité de voir l'océan, caché par le poisson que nous voyons comme un produit, explique la situation dans laquelle se trouve la gestion des pêches mondiales. » (Pikitch et coll., 1997). McGinn, dans son essai de 1998 sur l'état du monde, soulève l'urgence d'adopter une nouvelle démarche : « Si nous agissons rapidement, il se peut que l'industrie de la pêche continue de procurer nourriture, emplois et plaisirs à des millions de personnes dans le monde entier. En fin de compte, toutefois, cela nécessitera un changement d'optique; nous devons peut-être nous demander ce qui peut être fait pour le poisson plutôt qu'avec le poisson. À mon avis, ce moment est venu. »

## 8 RECOMMANDATIONS

Ces recommandations sont présentées par le Comité de l'environnement et de l'écologie du CCRH à des fins d'examen. Il ressortira de cet examen une liste hiérarchisée de mesures qui viseront à appuyer le travail de conservation effectué par le Conseil.

- R-1 En se basant sur les avis reçus à l'atelier de Moncton et sur les informations documentées, le CCRH devrait déterminer, sur la foi des mesures (M-x) proposées ci-après, la manière dont il passera à une approche écosystémique dans le cadre de son mandat actuel.
  - M-1 Le Comité de l'environnement et de l'écologie produira un document de travail d'ici à l'automne 1998.
  - M-2 Le CEÉ recueillera de l'information sur l'approche écosystémique appliquée à la gestion des ressources en général et à la pêche en particulier, avec l'appui du Secrétariat.
- R-2 Le CCRH devrait reconnaître les initiatives prises par les groupes régionaux et industriels dans le but d'adapter l'approche écosystémique à la gestion des pêches, comme suit :
  - M-3 Le CEÉ compilera, pour la gouverne du CCRH, une liste d'initiatives en cours qu'il juge pertinentes pour l'application de l'approche écosystémique à la gestion des pêches au Canada atlantique.
- R-3 Dans le cadre de sa stratégie de conservation, le CCRH devrait tisser des liens plus étroits avec tous les intervenants, y compris les Premières Nations, à propos de la formulation et de l'élaboration d'une approche écosystémique, en procédant comme suit :
  - M-4 le CCRH obtiendra de l'information, dans le cadre de consultations régulières et extraordinaires, sur les initiatives destinées à conduire à une approche écosystémique.
- R-4 Il faut que les informations sur les écosystèmes océaniques soient plus faciles à comprendre et à obtenir, afin que le public s'en serve pour s'informer et pour gérer la ressource.
  - M-5 Le CCRH encouragera le MPO à conclure des alliances pour la production de documents intégrant les connaissances traditionnelles et scientifiques.
  - M-6 Le CCRH demandera que le MPO conclut des alliances pour la diffusion (publications, atlas, site Web) de connaissances sur l'écosystème.

## RÉFÉRENCES

- Boghen, A.D., A.St-Hilaire et S. Courteney, 1996. Richibucto Environment and Resource Enhancement Project. Annual Report, 1996. Environmental Sciences Research Centre, Université de Moncton. 19 p.
- Botsford, L.W., J.C. Castilla et C.H.Peterson, 1997. The Management of Fisheries and Marine Ecosystems. *Science*, 277, 509-515.
- Brand, D.G., O.T. Bouman, L. Bouthillier, W.Kessler et L. Lapierre, 1996. The model forest concept: a model for future forest management. *Environmental Reviews*, 4, (1), 65-90. CNRC, Ottawa (Ontario)
- Christensen, N.L. et coll. 1996. The report of the Ecological Society of America Committee on the Scientific Basis for Ecosystem Management. *Ecological Applications*, 6, (3), 665-691.
- Costanza, R., Editor. 1991. *Ecological Economics: The Science and Management of Sustainability*. Columbia University Press, N.Y. 525 p.
- CCRH 1995. Atelier de planification stratégique; 14-15 décembre 1995.
- Kerr, S.R. et R.A.Ryder, 1997. The Laurentian Great Lakes experience: a prognosis for the fisheries of Atlantic Canada. *Can. J. Fish. Aquat. Sci.*, 54, 1190-1197.
- Maltby, E. 1997. Ecosystem Management: the Concept and the Strategy. *World Conservation*, 3, 3-4.
- McGinn, Anne Platt, 1998. Promoting sustainable fisheries. In: L.R.Brown et al., *State of the World 1998*, W.W. Norton & Co, New York.
- Mehan, G.Travy,III, 1996. Ecosystem management in the Great Lakes Basin. *Fisheries*, 21, (4), 12-13.
- Pikitch, E.K., D.D.Huppert et M.P. Sissenwine, Editors, 1997. *Global Trends: Fisheries Management*. American Fisheries Society Symposium 20, American Fisheries Soc., Bethesda MD. 328 p.
- Schramm, H.L. Jr. et Wayne A. Hubert, 1996. Ecosystem Management: Implications for Fisheries Management. Summary and interpretation of a symposium at the 125th Annual meeting of the American Fisheries Society. *Fisheries*, 21, (12), 6-11.
- Vallentyne, J.R., 1974. The algal bowl: lakes and man. *Dep. Environ. Can. Misc. Spec. Publ. No. 22*
- Woodley, S. et G. Forbes, 1997. Forest management guidelines to protect native biodiversity in the Fundy Model Forest. New Brunswick Co-operative Fish and Wildlife Research Unit, Univ. of New Brunswick, 35 p.

## LISTE DES PARTICIPANTS

Anderson, John; MPO, St. John's  
Baird, Jim; MPO, Gestion, St. John's  
Belliveau, Michael; CCRH  
Bernard, Marc-André; projet Hortus  
Bowen, Don; MPO, Halifax  
Bowering, Ray; MPO, St. John's  
Bull, Arthur; Nouvelle-Écosse  
Butler, Mark; *Ecology Action Centre*  
Chouinard, Omer; Université de Moncton  
Christmas, Kevin; Cap-Breton  
Coon, David; Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick  
Cormier, Guy; pêcheur du Nouveau-Brunswick  
Drake, Roy; PEI Fisher. Assoc.  
Drinkwater, Ken; MPO, Halifax  
Gagné, Jacques; MPO, Mont-Joli  
Giroux, Brian; SwNS Fixed Gear  
Grégoire, Jean-Claude; CCRH  
Haedrich, Richard; Université Memorial  
Joseph, Helen; MPO, Ottawa  
Kearney, John; St. F.X. Univ.  
Lane, Dan; Université d'Ottawa  
Lapierre, Louis; Université de Moncton  
Larivée, Marie Lyne; Scientifique halieutique, Que.

LeBlond, Paul; CCRH  
Legault, John; MPO, Moncton  
MacKinnon, Clarrie; CCRH  
Mallet, Victorin; CCRH  
Martel, Jean-François; Gaspé (Québec)  
McGuinness, Patrick; CCP  
McLaughlin, Frank; UPM  
Mehan, Tracy; État du Michigan  
Milewski, Inka; Fonds mondial pour la nature  
O'Connor, Michael; GEAC-N.-É.  
Peacock, Greg; MPO, Gestion, Halifax  
Potter, Ted; Parcs Canada, Terre-Neuve  
Poulin, François; Fédération des pêcheurs professionnels du Québec  
Reechia, Maria; SwNFGMB  
Rice, Jake; MPO, Ottawa  
Rutherford, Bob; MPO, Halifax  
Stocker, Max; MPO, Nanaimo  
Tallman, Ross; MPO, Winnipeg  
Tenace, Lisa; CCRH  
Vienneau, Rhéal; MPO, Gestion, Moncton  
Willison, Martin; Université Dalhousie  
Woodman, Fred; CCRH

MÉMOIRES REÇUS À L'ATELIER DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCOLOGIE  
LES 15 ET 16 DÉCEMBRE, 1997

**1. PROJET PILOTE DE CRÉATION D'UNE ZONE D'EXPLOITATION  
INTÉGRÉE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

Le présent document constitue un projet pilote visant à définir, au cours des prochaines années, une nouvelle approche à la pêche côtière dans la Baie-des-Chaleurs et le long du littoral sud de la Gaspésie et du littoral Est du Nouveau-Brunswick.

Cette nouvelle approche est devenue essentielle si on veut éviter la répétition des erreurs du passé qui ont conduit au drame largement médiatisé lors de la fermeture de la pêche à la morue en 1993, drame qui en cinq ans aura coûté plus de 2,0 milliards de dollars aux contribuables canadiens et pour lequel aucune véritable solution durable n'a encore été avancée pour l'avenir.

**Projet présenté conjointement par le Regroupement  
des pêcheurs professionnels du Sud de la Gaspésie  
(membre de l'Alliance) (annexe VI)  
et de  
L'Union des pêcheurs des Maritimes (annexe VII)**

**au**

**Ministère Fédéral des Pêches et des Océans**

**février 1998**

## LE PROJET PILOTE (feuille synthèse)

- Titre du projet :** Création d'une zone expérimentale d'exploitation intégrée des ressources halieutiques côtières.
- Limites géographiques :** Zone intégrée formée de quatre sous-zones soit une zone conjointe Québec / Nouveau-Brunswick dans la Baie-des-Chaleurs assortie d'une zone Sud-Gaspésienne au nord-est de la Baie-des-Chaleurs et de deux zones au Nouveau-Brunswick soit celle du Nord-Est et celle du Déroit de Northumberland, (carte géographique en annexe 1 et justification des limites de la zone en annexe II).
- Nature du projet :** Expérience pilote de mise au point d'un nouveau modèle durable de co-gestion (État-milieu), d'exploitation de conservation et de développement des ressources halieutiques côtières par les pêcheurs adjacents à la zone intégrée (annexe III).
- Objectifs poursuivis :** Recherche d'un équilibre durable entre le potentiel exploitable des ressources halieutiques d'une zone maritime et le nombre maximal de pêcheurs côtiers adjacents (traditionnels ou autochtones) pouvant en vivre décemment.
- Cette approche est basée sur la professionnalisation et la responsabilisation des pêcheurs côtiers face au milieu marin dont ils dépendent et reconnaît la nécessité de rendre les pêcheurs plus polyvalents dans la recherche d'une plus grande sécurité, d'une plus grande stabilité professionnelles et d'une meilleure rentabilité
- (Pour les sous-objectifs, voir annexe IV).
- Clientèle visée :** La clientèle visée comprend les pêcheurs aux engins fixes opérant des bateaux de moins de 50 pieds et qui sont adjacents à la zone intégrée de même qu'un nombre de nouveaux intervenants qu'il reste à préciser pour satisfaire aux droits historiques incontestables et fort légitimes des communautés autochtones adjacentes à cette même zone. Des ententes pourraient être possibles pour permettre et régler l'usage d'engins mobiles par des bateaux côtiers de moins de 50 pieds (L.H.T.) pour des espèces dont la capture n'est possible qu'à l'aide de tels engins.

Au départ, le nombre de pêcheurs exploitants pourrait se situer aux environs de 1500 pêcheurs côtiers, incluant les autochtones. Les cinq années de durée du projet pilote permettront d'établir la pertinence de créer une zone intégrée et de préciser le nombre de pêcheurs exploitants que la zone intégrée pourrait faire vivre décemment et sur une base durable en même temps qu'elle pourrait définir, le cas échéant, les programmes qui permettraient d'offrir aux pêcheurs excédentaires des alternatives valables permettant de concrétiser l'objectif d'équilibre exploitants / ressources qui est le fondement du projet pilote, en particulier un programme de rationalisation.

**Échéancier du projet :**

Le projet pilote aurait une durée de cinq ans débutant le 1er janvier 1999 et se terminant le 31 décembre 2003.

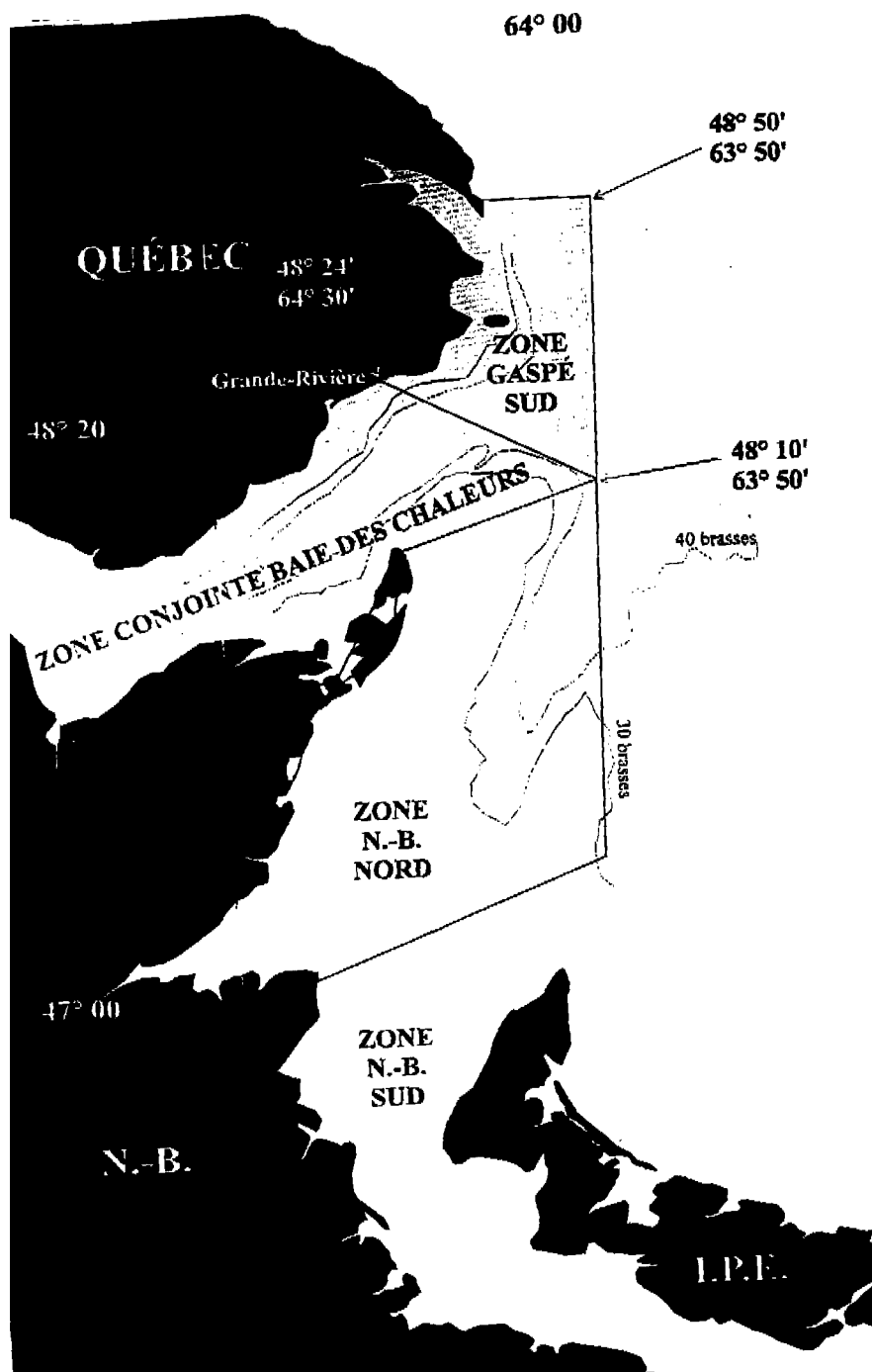
Toutefois, l'encadrement essentiel de ce projet pilote nécessite une phase préparatoire qui devra s'étendre du 1er avril 1998 au 31 décembre 1998, phase qui devra se conclure par la signature d'une entente partenariale pilote de co-gestion État-milieu d'une durée de cinq ans.

Le démarrage de ce projet pilote nécessite donc son approbation sans délai par les autorités gouvernementales compétentes.

**Financement du projet :**

Chacun des participants impliqués dans la phase préparatoire financera les coûts inhérents à sa participation. Au cours de cette phase, les coûts de nature communautaire pourraient être défrayés par un budget mis en commun par les participants.

Les coûts relatifs aux cinq années de réalisation du projet pilote feront l'objet d'un partage équitable entre les intervenants dans le cadre de l'entente partenariale de co-gestion qui sera signée par les parties à la fin de la phase préparatoire; de tels coûts ainsi que les coûts inhérents à un programme de rationalisation seront financés conjointement par le M.P.O. et par un prélèvement sur les débarquements.



## ANNEXE II

### PROJET PILOTE DE CRÉATION D'UNE ZONE D'EXPLOITATION INTÉGRÉE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

#### JUSTIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE INTÉGRÉE

Les limites proposées sont celles du territoire traditionnel de pêche des pêcheurs côtiers gaspésiens et acadiens, territoire sur lequel ils ont pratiqué une pêche écologique pendant plus de 300 ans, sans jamais mettre en danger les diverses ressources halieutiques. C'est également le territoire ancestral de pêche des autochtones, territoire sur lequel ils ont bâti plus de 3 000 ans d'histoire de pêche et auquel ils veulent également avoir accès.

Il est urgent de redonner aux exploitants côtiers traditionnels ce territoire dont ils ont été littéralement chassés au cours des trente dernières années par une pêche industrielle débridée, conçue sans nuance et sans discernement par des technocrates avides du grand virage industriel qui s'est traduite, au fil des ans, par une série d'effondrements des stocks, le dernier exemple étant celui de la morue qui aura coûté plus de 2 milliards de dollars à la population canadienne.

Malheureusement, il existe encore un bon nombre de hauts technocrates impliqués dans les pêches qui défendent ce modèle industriel malgré le fait qu'il n'a été synonyme que de ruines et de désolation, et cela, non seulement dans l'Est du Canada mais partout dans le monde.

Le temps presse et il est légitime pour les pêcheurs côtiers d'espérer pouvoir un jour vivre décemment et léguer quelque chose à leurs descendants.

En ce sens, les pêcheurs côtiers partagent les préoccupations du FAO (ONU) relativement à la pêche artisanale (voir annexe V).

Ils considèrent également avoir fait l'objet d'une injustice inqualifiable en ce sens qu'ils sont les seuls à ne pas avoir obtenu à nouveau l'accès aux ressources côtières le long du littoral gaspésien et acadien, accès dont ils ont été littéralement dépouillé par la pêche industrielle et ses défenseurs. Dans le cas du crabe des neiges, par exemple, toutes les autres régions du Golfe ont obtenu cet accès côtier, les deux dernières régions à l'obtenir étant le nord de la Gaspésie (1994) et la Côte Ouest de Terre-Neuve (1994).

### ANNEXE III

#### PROJET PILOTE DE CRÉATION D'UNE ZONE D'EXPLOITATION INTÉGRÉE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

#### NATURE DU PROJET

Ce projet pilote consiste à mettre au point, dans le cadre d'une entente partenariale (co-gestion) de cinq ans débutant le 1er janvier 1999, un nouveau modèle durable de gestion, d'exploitation, de conservation et de développement de l'ensemble des ressources halieutiques disponibles et accessibles aux pêcheurs côtiers et aux autochtones adjacents à la zone de gestion intégrée proposée dans l'annexe I.

Il s'agit de développer une approche multi-spécifique aux pêcheries côtières, approche basée sur la professionnalisation et sur la responsabilisation des pêcheurs côtiers et des autochtones face à leurs territoires de pêche ancestraux.

Dans le territoire proposé, il s'agit de revenir à un modèle de pêche côtière polyvalente durable (écologique) et rentable (économique), modèle qui, d'une part, offre plusieurs siècles de garanties indiscutables quant à son respect du milieu et des ressources et qui, d'autre part, s'est modernisé suffisamment au cours des trois dernières décennies, pour offrir des garanties valables d'approvisionnement au secteur de la transformation.

Le bilan des trente années de pêche industrialisée et spécialisée est très éloquent quant à l'échec lamentable de cette formule qui, au fil des ans, s'est caractérisée par l'effondrement successif de la plupart des stocks du Golfe St-Laurent, les fermetures en série d'usines de transformation et l'implication complémentaire massive de programmes sociaux gouvernementaux financés par les contribuables canadiens: rappelons entre autre l'effondrement, depuis 1970, des stocks de hareng, de sébaste, de crabe, de turbot, de morue, de merluche, etc.

Dans le contexte socio-économique difficile que le Canada traverse présentement, il n'y a plus de place pour une industrie de la pêche qui, à partir de ressources qui appartiennent à la collectivité canadienne, crée d'un côté, des pêcheurs industriels riches (crabiers et crevettiers) et, d'un autre côté, des pêcheurs pauvres soutenus par des programmes sociaux.

Il n'y a plus de place, non plus, pour une industrie de la pêche spécialisée à outrance qui crée des activités de pêche de courte durée comme le crabe (environ 7 semaines), le homard (10 semaines), le poisson de fond (10 semaines) et le pélagique (5 semaines), spécialisations qui ne peuvent survivre que grâce à une implication massive des programmes sociaux, notamment au chapitre de l'assurance-emploi.

Il devient urgent de donner le coup de barre qui s'impose en permettant l'accès, tant au niveau de la capture que de la transformation, à la polyvalence qui seule, pourra permettre de stabiliser et de rentabiliser l'industrie de la pêche en lui permettant d'opérer sur toute la période annuelle où le Golfe est exempt de glaces.

## ANNEXE IV

### PROJET PILOTE DE CRÉATION D'UNE ZONE D'EXPLOITATION INTÉGRÉE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

L'objectif fondamental poursuivi par le projet pilote consiste en la recherche d'un équilibre durable, viable et rentable entre le nombre de pêcheurs côtiers exploitant la zone intégrée proposée et le potentiel halieutique durable de cette même zone.

Les objectifs secondaires qui nous apparaissent comme essentiels à la poursuite de l'objectif principal sont les suivants :

- **Recherche de la polyvalence** qui permettra aux pêcheurs côtiers d'accéder à une gamme de ressources (crustacés, poissons de fond et pélagiques) suffisamment diversifiée pour leur permettre de pratiquer leur profession sur une période annuelle la plus longue possible et dans un contexte de sécurité, de stabilité et de rentabilité beaucoup plus effectif que celui que leur offre l'actuel modèle industriel basé sur la spécialisation. Seule la polyvalence proposée par le projet pilote pourra offrir des alternatives valables aux pêcheurs côtiers dans l'éventualité de l'effondrement des prix du marché ou d'une ressource par exemple. Dans le passé récent, le modèle industriel actuel n'a eu d'autres alternatives à offrir que le recours massif au protectionnisme gouvernemental financé par les payeurs de taxes canadiens.
- **Recherche d'un partage équitable des ressources disponibles et accessibles** qui permettra, toujours sur la base d'un équilibre à long terme, au plus grand nombre possible de pêcheurs, hommes d'équipage et travailleurs d'usines, de gagner décemment leur vie dans l'exploitation rationnelle de ressources halieutiques appartenant à la collectivité canadienne et ce, dans des zones côtières où il n'existe souvent aucune autre industrie pour offrir une alternative valable pour les travailleurs et pêcheurs jugés excédentaires. Aux ressources actuellement disponibles viendront s'ajouter les espèces sous-utilisées et les espèces offrant des probabilités aquicoles.

C'est exactement cet objectif de maintenir le plus grand nombre d'emplois viables possible que recherche le projet pilote contrairement au modèle industriel actuel qui se caractérise par la concentration, dans les mains de quelques gros pêcheurs industriels sur-spécialisés, de capitaux énormes et d'une technologie très poussée qui laissent peu de place à la main-d'oeuvre au niveau de la capture et qui causent des dommages considérables à l'environnement marin et aux espèces marines.

À toute fin pratique, si le M.P.O. veut rentabiliser les quelque 500 bateaux de pêche industrielle qui sillonnent présentement le Golfe afin de stabiliser le modèle industriel technocratique qu'on a imposé depuis trente ans et qu'on veut maintenir, il faudra concentrer toutes les ressources entre leurs mains et faire disparaître environ 7 000 unités de pêche côtière et quelque 18 000 emplois qui s'y rattachent. Une telle attitude de la part du M.P.O. n'est plus justifiable.

- **Recherche d'une paix sociale** entre les pêcheurs côtiers et les pêcheurs industriels en accordant à chaque flottille des territoires qui lui soient propres, évitant ainsi les confrontations qui ont cours depuis plus de trente ans et qui vont en s'accroissant au fur et à mesure de la raréfaction des ressources imputable à la sur-pêche industrielle.

Dans le Golfe, la tension a atteint son paroxysme depuis l'annonce de la signature de l'entente de co-gestion du crabe des neiges en juillet 1997 et les pêcheurs côtiers craignent une capitulation de l'État face au riche et puissant « lobbying » des crabiers et crevettiers qui aura comme conséquence grave et immédiate de mettre le feu aux poudres en sonnant le glas de la pêche côtière.

Seule l'acceptation du présent projet pilote pourrait permettre de maintenir une lueur à l'horizon et éviter un véritable éclatement social des collectivités concernées.

## ANNEXE V

### PROJET PILOTE DE CRÉATION D'UNE ZONE D'EXPLOITATION INTÉGRÉE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

#### PÊCHES COMMERCIALES

On estime qu'environ 50 pour cent du total des quantités débarquées dans le monde proviennent des pêcheries exploitées par des artisans-pêcheurs, et la plus grande partie de cette production est utilisée pour la consommation humaine directe. Le secteur artisanal emploie beaucoup plus de personnes que les autres secteurs des pêches (quoique la capture par personne employée soit très inférieure à ce qu'elle est dans d'autres pêcheries) et de nombreuses communautés se reposent uniquement sur la pêche pour assurer leur existence. Sur cette toile de fond, il y a le fait que les pêcheries côtières, qui sont le plus fréquemment exploitées par le secteur artisanal, sont généralement surpêchées dans la plus grande partie du monde. Les raisons en sont notamment le défaut d'accès assuré aux stocks, l'incapacité de pêcher plus loin au large et l'interaction avec les flottilles de pêche industrielle opérant illégalement trop près du rivage. Les petites pêcheries sont également menacées par d'autres utilisateurs des zones côtières et elles sont peut-être les premières à être affectées par la pollution d'origine terrestre et d'autres modifications intervenant dans la zone côtière.

Plus récemment, la pêche artisanale s'est vu menacée par la législation mise en vigueur en faveur des utilisations récréatives de l'environnement aquatique, ce qui a eu un effet défavorable sur ce secteur dans quelques petits États insulaires en développement.

La FAO a préconisé une approche intégrée de la conservation et de l'aménagement des petites pêcheries, non seulement à l'intérieur du secteur de la pêche lui-même, mais aussi dans le cadre des programmes d'aménagement des zones côtières. Des embarcations meilleures et plus sûres pour une pêche artisanale de type plus moderne ont été mises au point, des engins de pêche appropriés ont été introduits et, pour permettre aux pêcheurs d'acquérir les nouveaux outils ainsi que pour faciliter la commercialisation, des programmes de crédit institutionnel ont été encouragés (avec des résultats prometteurs dans certaines parties d'Afrique et d'Asie).

Malgré les progrès accomplis en ce qui concerne la conservation et l'aménagement des pêcheries des zones côtières, la concurrence avec les flottilles industrielles pour l'exploitation des ressources halieutiques et l'absence de moyens effectifs de SCS signifient que les pêcheries côtières continueront d'être menacées. Cette situation est extrêmement préoccupante en raison de l'impact que cette utilisation non durable des ressources des pêcheries côtières a eu sur la sécurité alimentaire de communautés hautement vulnérables et très souvent appauvries.

Le secteur de la pêche artisanale a besoin du soutien des administrateurs des pêches et il a besoin d'un accès assuré à des zones qui devraient être hors limites pour tous les autres utilisateurs. Il faudrait à cet effet renforcer les systèmes de SCS. En outre, dans les cas où des pratiques de navigation côtière sont en vigueur, avec, éventuellement, des séparations du trafic des navires, ainsi que dans les cas où il faut éviter des zones vulnérables, il est urgent d'assurer une étroite coopération avec d'autres organisations internationales afin que les priorités du secteur de la pêche artisanale soient dûment prises en considération.

### **Approches traditionnelles de la conservation et de l'aménagement des pêcheries**

Les difficultés associées au transfert dans les pays en développement des concepts et systèmes actuels de conservation et d'aménagement des pêcheries ont eu pour effet de stimuler dans certains de ces pays un renouveau d'intérêt pour les pratiques traditionnelles (ou communautaires) correspondantes. Dans de nombreuses communautés indigènes, il y avait un contrôle communal sur l'accès aux ressources halieutiques et on avait recours dans les pêcheries côtières à une série de mesures orientées vers la conservation dans le but d'assurer la durabilité.

Avec le rapide changement social, l'augmentation de la population, l'urbanisation, l'accroissement des possibilités de commercialisation du poisson et des produits de la pêche, et l'introduction d'engins plus efficaces et mobiles, ces systèmes traditionnels d'aménagement ont subi de très fortes pressions et ils ont, dans certains cas, commencé à se désintégrer. Toutefois, les avantages qu'il y a à encourager le contrôle par la communauté des pêcheries côtières vulnérables sont évidents et, étant donné les résultats de type mixte qui ont été obtenus avec d'autres approches de la conservation et de l'aménagement, les pratiques traditionnelles d'aménagement offrent une option viable, dans certains cas, pour réglementer l'utilisation des ressources halieutiques côtières.

Dans certains pays industrialisés, les systèmes à base communautaire de conservation et d'aménagement des pêcheries sont institutionnalisés et efficacement appliqués (par exemple au Japon). Dans ces systèmes, les pêcheurs, souvent avec leurs coopératives, jouent un rôle central dans la prise des décisions concernant la conservation et l'aménagement des ressources halieutiques. En général, dans les pêcheries aménagées de cette manière, les ressources ont tendance à être durables et les opérations économiquement rentables.

Extrait du document du FAO publié par l'ONU en 1995 et intitulé « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture », (pages 22 et 23 de la version française).

## 2. LA GESTION ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES, PAR MARK BUTLER ET MARTIN WILLISON (TRADUCTION)

### *La gestion écosystémique des pêches*

Mark Butler et Martin Willison

On peut avancer que l'expression « gestion écosystémique » signifie que l'on gère les ressources comme si l'écologie était une science. Dans le régime de gestion actuel, les considérations techniques, politiques et économiques à court terme passent habituellement en premier ; ensuite, les impératifs écologiques sont pris en compte et souvent galvaudés, de manière à atteindre un résultat donné. Les écologistes savent que cela équivaut à la quadrature du cercle, de sorte qu'ils ont tendance à se comporter comme des sceptiques et à jeter la serviette lorsqu'ils sont priés de s'attaquer à des problèmes complexes d'écologie marine appliquée, y compris d'écologie des poissons.

En épousant la notion d'écosystème, le scientifique adopte une approche analytique systémique pour comprendre le milieu marin. Dans la pratique, le système à l'étude est défini par l'observateur (il peut s'agir d'un seau d'eau de mer dans un laboratoire ou de l'écosystème océanique planétaire). Cela fait, le scientifique tente de comprendre les rapports qui existent entre les êtres vivants et les éléments non vivants de ce système naturel. Ces systèmes sont extrêmement complexes et nos connaissances à leur sujet sont encore fort limitées. À ce point que l'écologiste Daniel Botkin a récemment souligné qu'il est difficile de modéliser avec assurance n'importe quel processus qui dépasse en complexité les rapports entre une espèce animale ou végétale et son environnement abiotique. Les systèmes vivants plus complexes se comportent à peu de choses près comme leurs modèles théoriques (informatiques) pendant une brève période mais finissent invariablement par adopter des comportements totalement imprévisibles, après quelques cycles.

Mais le fait que la science de l'écologie est imparfaite ne doit pas nous en détourner. À ce compte, la science politique et l'économique sont encore moins parfaites. Par conséquent, faisons le meilleur usage possible des généralisations que nous autorisent l'écologie et tirons le maximum des observations faites par les naturalistes de la mer, qu'ils soient professionnels (océanologues) ou amateurs (pêcheurs).

Étant donné que l'écologie porte sur les rapports entre tous les éléments d'un système vivant et que la gestion exige que nous examinions un système défini dans l'espace et le temps, la notion d'écosystème est fort utile. Si, par exemple, nous souhaitons analyser la gestion d'une pêche de la morue de l'Atlantique dans la zone de gestion 4X, sur une période d'une année, nous devons tenir compte de tous les facteurs qui influent sur cette population, à savoir : la prédation des morues, la prédation des autres espèces à l'égard de la morue, la production primaire, l'état du milieu naturel, etc. Une fois ces facteurs répertoriés et analysés, force est de constater l'existence de liens entre tous les éléments du système, y compris les actions du plus agressif prédateur, l'homme. En outre, certains actes posés à terre, et en apparence indépendants du milieu marin, peuvent avoir une influence sur le comportement du système.

L'effondrement, ces dernières années, de plusieurs pêcheries montre bien à quel point la gestion des pêches peut errer quand la vision est étroite et porte sur une espèce. Lorsque les stocks sont abondants, par rapport à l'effort de pêche, une gestion monospécifique peut donner des résultats relativement bons. Essentiellement, la gestion a été axée sur l'accès à une ressource illimitée (qualifiée complaisamment de « résiliente » par certains scientifiques). À partir du moment où cette ressource est devenue limitée, la méthode a échoué, du fait qu'ont été négligés des facteurs aggravants agissant sur plusieurs paramètres. La situation est bien illustrée par le débat en cours entre les scientifiques et d'autres intervenants, quant aux causes de l'effondrement des stocks de poisson de fond de l'Atlantique. Les uns et les autres y vont de leurs explications : température de l'eau, effort de pêche, changement des méthodes de pêche, modification des habitats de reproduction et d'alimentation, biologie des populations de poisson, phoques, disponibilité des proies et concurrence d'autres secteurs de pêche. Pourtant, l'écologiste reconnaît volontiers que tous ces facteurs (et bien d'autres non cités) ont des effets réciproques les uns sur les autres (c'est-à-dire que tous sont importants et qu'aucun n'est constant). Il serait futile de consacrer toute son énergie à un seul facteur sachant que tous les paramètres sont changeants ; la chose intelligente à faire est d'envisager le système dans sa totalité.

Lorsque les circuits de pêche changent, il est rare que ces changements aient été planifiés en fonction de l'ensemble du système. Par exemple, la pêche du requin au Canada atlantique (prises visées et prises accidentelles) a été lancée sans que l'on s'interroge sur ses incidences sur les autres espèces. Les requins sont depuis longtemps lourdement exploités dans l'Atlantique nord et pourtant l'on n'a pas adéquatement étudié leur rôle en tant que prédateurs des phoques et d'autres mammifères marins consommateurs de poissons. Aujourd'hui, alors que les populations de phoques augmentent, nous accusons ces mammifères de manger trop de poisson de fond, sans penser au rôle que nous avons joué en tant que massacreur d'un des principaux prédateurs de l'un de nos concurrents. Ce manque de vision n'aurait-il pas été engendré par une gestion monospécifique des pêches?

Mais il ne sera pas facile d'abandonner l'actuelle structure de gestion, même pour ceux qui voient clairement ses failles. Le système actuel est structuré de manière à produire une estimation du total admissible des captures (TAC) d'une espèce donnée dans une zone donnée. Ce TAC est ensuite divisé entre les pêcheurs, en fonction des considérations socio-économiques et politiques. Toute tentative d'insuffler une approche écosystémique au système actuel serait probablement vouée à l'échec. Essayons plutôt de relever les points faibles du système actuel, et tentons de modifier sa structure en profondeur. Par exemple, James Wilson et un groupe d'économistes américains spécialisés dans les ressources estiment que le système des quotas est vicié à la base et ils préconisent l'emploi d'une approche « paramétrique » de la gestion, qui procure, à l'échelon local, une bien plus grande autonomie et un contrôle bien supérieur. Cette vision est compatible avec la discipline naissante de l'économie écologique, qui se fonde sur notre compréhension croissante du dynamisme et de la variation locale des systèmes naturels.

Étant donné qu'il faudra beaucoup de temps pour réorganiser le système de gestion des pêches pour en faire un régime axé sur la durabilité, il serait avisé d'imposer des mesures temporaires (par ex., la fermeture de certaines pêches de l'Atlantique, la limitation de certains engins nuisibles et la redistribution des allocations). Les méthodes provisoires doivent prendre un caractère expérimental, c'est-à-dire s'inscrire dans un processus d'adaptation. Il importe par-dessus tout de reconnaître que la surexploitation des stocks est un phénomène mondial et que l'on a atteint un plafond dans les captures de poisson, à l'échelle planétaire. Ce n'est qu'en adoptant un nouveau paradigme de conservation que la gestion des pêches pourra être adaptée à cette nouvelle réalité.

La gestion des pêches maritimes au Canada pêche particulièrement par le manque flagrant d'attention à l'habitat. La prise en compte de l'habitat, dans le cadre de la gestion écosystémique des pêches, peut servir à illustrer les changements généraux susceptibles de se produire.

L'habitat, réduit à sa plus simple expression, est le milieu de vie d'un animal. Dans l'océan, on trouve habituellement deux catégories d'habitats, les habitats pélagiques et les habitats benthiques. Il faut toutefois souligner que cette division a été créée pour notre commodité et qu'il ne faut pas en abuser quand on étudie de véritables systèmes marins. La science halieutique tend à négliger le rôle de l'habitat benthique dans l'évolution biologique du poisson de fond ; pourtant, la structure du fond océanique est importante tant pour l'alimentation et la reproduction des morues adultes que pour la survie des juvéniles. Malgré cela, nous continuons de faire comme si la structure de l'élément benthique de l'habitat était insignifiante pour la santé de la morue et des autres gadoïdes.

On manque cruellement de connaissances sur la structure de l'habitat benthique dans les eaux de l'Atlantique canadien ; plus particulièrement, nous en savons trop peu au sujet de la structure vivante et des rapports entre ses éléments vivants. Le plus effarant est que nous n'avons consacré qu'une quantité infinitésimale de recherches aux incidences de la pêche sur cette structure. Pour un écologiste désireux d'adopter une approche écosystémique de la gestion des pêches, par exemple, il aurait été tout à fait normal d'effectuer une étude approfondie sur les changements susceptibles d'être causés à l'habitat benthique local par le chalut, avant d'autoriser le chalutage. Cela fait plus de quarante ans que l'on racle les fonds avec des chaluts et pourtant la première recherche n'a été réalisée que récemment, après que des changements systémiques ont été observés.

La question du chalutage (dragage) est des plus épineuses, maintenant que des investissements considérables ont été faits dans la technologie et que des gens ont consacré leur vie entière à l'utilisation et à la gestion de chalutiers. Et pourtant, le principe de précaution enchâssé dans la nouvelle *Loi sur les océans du Canada* nous dicte la prudence face à de nouvelles actions et nous impose également de reconsidérer les hypothèses d'hier sur ce qui cause ou pas des dommages irréparables à la santé des systèmes océaniques dont nous sommes responsables. Pour paraphraser le scientifique américain Peter Auster, « Nous ne souhaitons pas que les engins de pêche mobile ne soient plus utilisés ; nous pensons simplement que nous ne devrions peut-être pas les utiliser partout. »

Si nous voulons appliquer généralement la *Loi sur les océans du Canada*, nous devons entreprendre un processus ouvert, objectif, juste et efficace d'évaluation des impacts des engins de pêche sur l'habitat. Cet examen devrait porter sur toutes les technologies de pêche que l'on suspecte de méfaits, par exemple les filets en monofilament perdus et la perturbation des fonds par les engins traînés et le dragage. D'une certaine manière, nous sommes chanceux de ne pas avoir à agir dans un vide politique ou historique ; nous avons la possibilité d'examiner les mesures qu'ont prises d'autres pays pionniers possédant une expérience plus longue d'impacts majeurs sur l'habitat océanique, notamment la Norvège. L'enrichissement mutuel n'est-il pas un trait bien connu du comportement des écologistes ?

Mark Butler, Marine Issues Committee, Ecology Action Centre, Halifax  
Martin Willison, professeur, Université Dalhousie, Halifax

### 3. LETTRE DE DAVID COON, DIRECTEUR STRATÉGIQUE, CONSEIL DE LA CONSERVATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK (TRADUCTION)

le 17 décembre 1997

Paul LeBlond  
Conseil pour la conservation des ressources halieutiques  
C.p. 2001, station D  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5W3

Cher Paul,

Merci de votre invitation à l'atelier *Vers une approche écosystémique de la gestion des pêches*. L'idée du CCRH et de votre Comité d'examiner la question ne pouvait tomber à un meilleur moment. Si vous le permettez, je voudrais vous soumettre quelques réflexions.

Adopter une approche écosystémique de la gestion des pêches implique que la pêche et les autres activités humaines ne modifient ni n'altèrent la structure, la fonction ni la composition de l'écosystème. Cela implique de faire des règles de pêche axées sur le contrôle de l'effort et d'imposer des restrictions sur les engins, les moments et les lieux de pêche, en fonction de principes écologiques, plutôt que sur les prises. Cela implique nécessairement de limiter les moyens techniques, de réserver des moments et des zones à l'emploi de certains engins et d'établir des cahiers des charges pour les engins.

Est-ce qu'une approche écologique chambardera les pratiques actuelles? L'on sait déjà que certaines pratiques en usage ont décimé de nombreuses populations de poisson. Comment adopter une nouvelle méthode de gestion sans causer de chaos économique? N'oublions pas que l'ancienne méthode a causé le chaos économique pour quelque 40 000 personnes.

Par où commencer? Comment introduire en douceur une nouvelle méthode? De toute évidence, l'objectif prioritaire doit consister à appuyer, et certainement pas à contrecarrer, les initiatives émanant des organisations de pêcheurs et des collectivités côtières et visant l'adoption de l'approche écosystémique. Le Bay of Fundy Fisheries Council nous donne un exemple d'une telle démarche.

Le MPO doit être disposé à abandonner une partie de son hégémonie, à prendre certains risques et à faire confiance, afin que les nouvelles méthodes élaborées par les organisations de pêcheurs aient une chance de réussir. Nous espérons que le CCRH saura faire valoir cet impératif auprès du Ministre.

Je voudrais également vous signaler la nécessité d'inclure dans votre rapport un énoncé clair et détaillé du but et des objectifs d'une approche écosystémique de la gestion des pêches ; après tout, cette approche n'est pas nécessairement avantageuse pour tous.

J'espère que ces quelques réflexions vous seront utiles pour la préparation de votre rapport.

Cordialement,  
David Coon  
Directeur stratégique

#### 4. MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES PÊCHES PAR INKA MILEWSKI, PRÉSIDENT, CONSEIL DE LA CONSERVATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK (TRADUCTION)

Mémoire présenté au Comité permanent des pêches, le 28 novembre 1997

par Inka Milewski, Président du Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick

Le Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick étudie depuis trois ans l'histoire de la crise des pêches que l'on connaît au Canada atlantique ; il cherche à élaborer une approche de remplacement de la gestion des pêches, une méthode qui respecte et le poisson et les collectivités qui ont prospéré grâce à cette ressource.

Nous prenons part à ces audiences parce que nous croyons que l'analyse des failles de la gestion des pêches et la recherche de solutions comportent des vices de fond. Le Comité l'a sans doute entendu de différentes sources : un nombre trop grand de pêcheurs convoitent un nombre trop petit de poissons et la solution du problème consiste à imposer les quotas individuels transférables (QIT) à la gestion des pêches et à la SPA. Les tenants de ce régime de gestion lui attribuent l'avantage de favoriser la réduction du nombre de pêcheurs. Les QIT sont censés offrir aux pêcheurs les moyens de se retirer de la pêche, en leur procurant un produit vendable. Dans le cadre d'une pêche privatisée, les pêcheurs pourront vendre leur droit de pêche ou leur permis au plus offrant. L'issue prévue est une baisse du nombre de personnes qui captureront du poisson et une modification de la philosophie : ceux qui resteront prendront davantage soin de la ressource, qu'ils verront comme la leur. Cette vision simpliste témoigne d'un manque criant de compréhension de la pêche et du poisson.

La privatisation n'oblige pas ni n'obligera les titulaires de quotas à s'occuper des géniteurs, à protéger les frayères ou les alevinières, piliers de toute pêche. Elle ne les forcera pas non plus à modifier leurs pratiques de pêche dans le but d'éviter les prises accidentelles, la bonification des prises ou encore la destruction de l'habitat.

À notre avis, deux grandes causes expliquent l'effondrement de pratiquement toutes les espèces de pêche commerciale : 1) la gestion axée sur les quotas, supposant que l'on peut compter le poisson pour ensuite le gérer, n'est pas parvenue à protéger les stocks de poisson ; 2) l'utilisation effrénée de la technologie.

Dans le premier cas, si la gestion des pêches se résume à compter les poissons et à régler l'effort de pêche en conséquence, année après année, comment se fait-il que les différents stocks de poisson de fond visés par un moratoire ne se sont pas encore rétablis, grâce à la cessation de la pêche ? Il faut modifier la méthode de gestion monospécifique par quotas de manière que les travaux scientifiques et de gestion portent sur plusieurs espèces et sur l'ensemble de l'écosystème. L'impuissance de la science tient aux questions auxquelles elle cherche à répondre. Les gestionnaires de la ressource doivent poser des questions nouvelles, auxquelles les scientifiques tenteront de répondre. Cessons d'essayer d'évaluer le nombre de poissons que l'on peut capturer et cherchons plutôt à savoir où, quand et comment les poissons peuvent être pris. C'est ce que l'on appelle une gestion paramétrique ou écologique. Certains font valoir que la gestion paramétrique des ressources halieutiques nécessite une quantité et une variété excessives d'informations, lesquelles, de toutes façons, ne sont pas fiables. À ce propos, je me permets de souligner qu'en ce moment même, alors que de nombreux stocks sont toujours visés par un moratoire, une véritable armée de scientifiques et de techniciens continue de recueillir des masses de données dont on alimente des modèles informatiques, lesquels ne peuvent cependant pas encore expliquer pourquoi les stocks ne se rétablissent pas.

Nous estimons que les informations recueillies devraient porter sur l'échelle à laquelle les populations évoluent (p. ex., la reproduction, la structure des populations locales, l'habitat). Cela implique qu'il faudrait subdiviser les stocks de poisson des unités de gestion, p. ex., morue de 4T ou aiglefin de 4X, en unités plus petites. Nous savons aujourd'hui qu'un stock de poisson peut être constitué de plusieurs populations distinctes, dont chacune possède ses propres caractéristiques. En identifiant et surveillant ces sous-populations ou méta-populations sur une longue période, nous aurons plus de chances de dégager des tendances et des modèles significatifs qui nous en apprendront davantage sur l'état de l'écosystème et la pêche que la simple connaissance du nombre de poissons. Cela suppose également qu'il faudra décentraliser les activités de collecte et d'analyse de données, d'application de la loi et de gestion, en fonction de l'échelle des informations écologiques à obtenir.

En deuxième lieu, le gouvernement fédéral n'a pas porté une attention suffisante au rôle de la technologie dans la crise des pêches. Nous n'admettons pas l'explication du « trop grand nombre de pêcheurs ». Nous croyons plutôt qu'il y a débauche de technologie et que toute gestion des pêches est pratiquement vouée à l'échec si la technologie et les engins de pêche ne sont pas assujettis à des limitations. Dans l'état actuel des choses, l'industrie a le pouvoir de trouver, d'atteindre et de capturer jusqu'au dernier poisson de l'océan. Il y a un peu plus d'un an, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) a publié un document de travail et a tenu des consultations sur la technologie de capture. Or, plutôt que d'identifier les besoins écologiques ou en conservation des poissons et d'élaborer une série de critères relatifs à l'utilisation, à la conception et au bien-fondé relatif d'engins de pêche du poisson de fond, relativement à ces besoins, le CCRH a fait passer les intérêts de la technologie devant les impératifs de conservation de la ressource.

Ainsi, le document de consultation sur la technologie des engins ne s'est pas intéressé aux utilisations qui sont faites des engins (p. ex., impact des engins de fond sur les habitats d'autres espèces), aux moments où ils sont utilisés (p. ex., pendant la fraye ou dans le cas de la pêche du hareng rogué) ni à l'échelle de la technologie. Les engins devraient être évalués en regard des besoins écologiques et biologiques du poisson. Utiliser des critères écologiques signifie protéger les flux d'énergie de la chaîne alimentaire qui peuvent être modifiés lorsque la pêche dérange une espèce ou modifie la taille des poissons. Dans ce cas, il faut concevoir les engins de manière qu'ils capturent le moins possible d'espèces ou de tailles non visées et que soient limitées les prises globales par sortie. Utiliser des critères biologiques signifie protéger l'habitat de différents stades de vie et éviter de récolter des oeufs et des géniteurs, ce qui sous-entend une spécialisation des engins et de leurs modes d'emploi. Par conséquent, les engins doivent être conçus de manière à déranger le moins possible les frayères et les alevinières de toutes les espèces commerciales et pas seulement du poisson de fond.

En ce qui concerne l'échelle de la technologie, le CCRH a complètement esquivé la question, ce qui confirme que le volet de la conservation (CCRH) et le volet du développement (MPO) continuent de diverger de vues. Le sous-comité des technologies de pêche a précisé que le CCRH n'avait pas l'intention de recommander l'interdiction d'engins, mais les stratégies des pêches du MPO ont envisagé d'interdire les engins de pêche du poisson de fond les moins dommageables, à savoir les lignes et hameçons utilisés à la main, dans le cadre des efforts de restructuration de la pêche de l'Atlantique. Le MPO a établi que les permis de pêche du poisson de fond à la ligne à main ne jouent pas un rôle clé et a par conséquent proposé d'éliminer cette catégorie. Deux autres techniques de pêche écologiques, dont les pêcheries fixes de hareng, ont également été placées sur la liste des engins susceptibles d'être éliminés dans le cadre de la restructuration.

Dans le sillage de notre analyse, le Conseil de conservation préconise une réorientation et une réorganisation complètes de la gestion des pêches. Deux principes ont présidé à l'élaboration de la nouvelle structure de gestion des pêches : 1) des droits de propriété sur la ressource commune devraient être octroyés aux collectivités dont le bien-être économique, social et culturel dépend le plus de cette ressource ; 2) la gestion des pêches devrait être mise entre les mains du public, à l'échelon communautaire, et non pas privatisée et confiée à des intérêts particuliers ou corporatifs. Pour entamer la réorganisation, il faut confier la responsabilité et la garde de la ressource à la collectivité. Nous estimons que cette échelle de gestion correspond au niveau auquel les événements et les changements écologiques sont le plus souvent observés. Une gestion communautaire permettrait en outre à la collectivité de pratiquer la gestion intégrée non seulement de la ressource mais aussi de l'environnement, une condition préalable qui a manqué à la gestion des pêches, jusqu'à maintenant. Pour cela, il faudra créer de nouvelles institutions communautaires et régionales.

Nous proposons l'établissement de trois ordres d'institutions qui seront chargées de superviser la pêche, de conserver la ressource et de protéger l'habitat. À l'échelon communautaire (une notion déterminée par la géographie et l'écologie) se trouverait un organisme élu, un office communautaire des pêches, comprenant un conseil de gestion des pêches, lequel serait composé de représentants de l'industrie de la pêche ; à l'échelon plus élevé de l'écosystème, on trouverait un office biorégional des pêches composé de représentants des offices des pêches communautaires. Des offices des pêches hauturières, au sein desquels les offices biorégionaux seraient représentés, régiraient les pêches en haute mer. Avec cette transition à la gestion communautaire, une bonne partie des fonds consacrés par le MPO à la gestion et à l'administration serait transférée aux nouvelles institutions communautaires et régionales.

Comme le temps manque pour expliquer adéquatement la méthode que nous proposons, nous vous invitons ardemment à lire notre publication *Beyond Crisis in the Fisheries: A Proposal for Community-based Ecological Fisheries Management*, qui explique en détail le rôle et les fonctions de chacun de ces offices et l'analyse qui a conduit à ces conclusions.

Vous vous dites probablement que la réorganisation de la méthode de gestion traditionnelle sera longue et ardue et vous avez sans doute raison. Toutefois, nous estimons que c'est la seule façon de résoudre les problèmes qui se présentent, car, à défaut d'entreprendre une réorganisation de cette ampleur et de cette nature, nous continuerons de perdre des stocks de poisson et les collectivités qui en dépendent continueront de souffrir.